



***Appui à la diffusion de données et définition d'une stratégie
d'intervention sur les enjeux alimentaires du territoire du Parc
amazonien de Guyane***

Document de synthèse de la prestation

John Adams

20/12/2022

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction.....	1
2.	Les objectifs et le déroulé de la mission	1
2.1	Objectifs.....	1
2.2	Phases de travail	1
3.	La phase de concertation – Phase 2	1
3.1	Acteurs rencontrés.....	1
3.2	Méthodologie de la concertation	1
3.3	Points saillants de la phase de concertation	3
4.	Les ateliers de réflexion	5
4.1	Programme des ateliers – Phase 4.....	5
4.2	Les participants	5
4.3	Le modèle simplifié du système alimentaire	5
4.4	Les schémas de changement produits lors des ateliers.....	6
4.5	Notes sur les schémas de changement	11
4.6	Synthèse des apports de la réunion de juillet	12
5.	Perspectives.....	13
5.1	Quelle forme pour une ou des stratégies alimentaires ?.....	13
5.2	Le cadre de l’action locale	14
5.3	Une capacité d’agir au niveau local et au niveau régional	15
5.4	Une vision longue et des résultats à court terme.....	17
5.5	Le Projet Alimentaire Territorial – un cadre d’action possible.....	17
5.6	Les domaines d’action des PAT et les domaines du système alimentaire	19
5.7	Les différents types de PAT – avantages, inconvénients, adaptation locale.....	20
5.8	Financement des PAT	21
5.9	Une ou des stratégies à l’échelle de quel(s) territoire(s)	21
5.10	Les différents acteurs d’une stratégie alimentaire	23
5.11	Le portage d’une stratégie – différentes options avec avantages et inconvénients	25
6.	Conclusion	29
	Annexes	30
	Annexe 1. Acteurs rencontrés lors de la phase de consultation (Phase 2)	30
	Annexe 2. Personnes ayant participé à la réunion / les ateliers en juillet 2022.....	33
	Annexe 3. Bibliographie	35

LISTES DES FIGURES ET TABLEAUX

Figure 1 Calendrier de la mission.....	1
Figure 2 Affiche annonçant la journée de l'abattis à Camopi.....	2
Figure 3 Serre pédagogique dans l'école primaire de Camopi.....	4
Figure 4 Le modèle simplifié du système alimentaire.....	6
Figure 5 Une table d'atelier avec les cartes fournies.....	6
Figure 6 Chemins de changement Production vivrière.....	7
Figure 7 Chemins de changement Production locale pour la vente.....	8
Figure 8 Chemins de changement Environnement alimentaire.....	9
Figure 9 Chemins de changement Restauration collective.....	10
Figure 10 Une forme schématique dans le temps d'une stratégie alimentaire territorial.....	13
Figure 11 Les six domaines d'action des PAT.....	19
Figure 12 Les acteurs d'un Projet Alimentaire Territorial.....	23
Tableau 1 Programme des ateliers.....	5
Tableau 2 Les principes des PAT et les implications pour les communes du sud de la Guyane.....	18
Tableau 3 Correspondances entre les domaines d'action des PAT et les domaines d'un système alimentaire.....	20
Tableau 4 Orientations et sous-orientations de la Charte du PAG en lien avec l'alimentation.....	26
Encart 1 L'Agriculture en ZDUC dans les territoires concernés par le Parc amazonien.....	16

ACRONYMES

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADER	Association Actions pour le développement, l'éducation et la recherche
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ARS	Agence Régionale de Santé Guyane
CAE	Coopérative d'activités et d'emploi
CEEG	Communauté de communes de l'Est Guyanais
CCOG	Communauté de communes de l'Ouest Guyanais
CFPPA	Centre de formation professionnelle et de promotion agricole
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CNRS	Centre national de la recherche scientifique
CTG	Collectivité territoriale de Guyane
DAAC	Association Développement, animation, accompagnement, coopération
DAAF	Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
EMSPEC	Equipe mobile de santé publique en commune
MFR	Maison familiale rurale
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
PAG	Parc amazonien de Guyane (parc national)
RUP	Label des Régions ultrapériphériques d'Europe
SDAOG	Schéma directeur de développement agricole de l'Ouest Guyanais
ZDUC	Zone de droit d'usage collectif

1. INTRODUCTION

Ce document est destiné en premier lieu au service Développement Durable du PAG mais peut être diffusé plus largement, pour nourrir une réflexion collective sur une stratégie pour améliorer les systèmes alimentaires des territoires du sud de la Guyane. Il synthétise et met en perspective un ensemble de documents produits lors de la mission *Appui à la diffusion de données et définition d'une stratégie d'intervention sur les enjeux alimentaires du territoire du Parc amazonien*, effectuée en 2022.

La mission est venue à la suite d'un stage d'étude sur la sécurité et la souveraineté alimentaire dans les villages amérindiens du Haut Maroni en 2021¹ qui a mis en évidence la transformation du système alimentaire local et ses conséquences sociales, sanitaires, économiques etc. Les acteurs en présence de la restitution du stage sur le littoral ont répondu favorablement à l'idée de poursuivre la réflexion sur l'ensemble des territoires du sud de la Guyane, avec l'intention de produire une stratégie d'intervention sur l'alimentation.

Dès le début de ce processus, le PAG a souhaité avoir un double rôle – celui d'animer une phase de concertation, réflexion et construction stratégique, et en même temps celui de se positionner comme un acteur entre autres. C'est-à-dire de faciliter le processus sans en prendre la direction et sans ambition à priori de porter une ou des stratégies alimentaires par la suite. Pour favoriser cette posture, divers dispositifs ont été mis en place :

- la mission a été confiée à un consultant externe (John Adams, qui avait réalisé l'étude en 2021), plutôt qu'à un salarié du PAG ;
- lors des rencontres, John s'est attaché à expliquer le rôle du PAG – un facilitateur et non pas le porteur du processus de réflexion ;
- un comité technique composé de représentants de la CTG, l'ARS, la DAAF, la Préfecture et le PAG a été constitué pour appuyer la mission, l'animation des réunions de ce comité étant confiée à John ;
- lors de la réunion du 11-13 juillet, dont le programme a été validé par le comité technique, le PAG a participé au même titre que tous les autres invités.

Après une présentation globale de la mission (**Section 2**), le déroulé et résultats de ses deux principales phases sont exposés dans la **Section 3** (la phase de concertation sur le littoral et dans les communes du sud) et la **Section 4** (la réunion de réflexion et de construction stratégique de juillet 2022 avec ses ateliers sur différents domaines du système alimentaire). La **Section 5** présente des éléments de réflexion pour la suite et la **Section 6** vient conclure le document. Les **Annexes** listent toutes les personnes ayant participé à la mission en tant qu'interlocuteur lors des entretiens et/ou participant à la réunion.

¹ Adams J, 2021.

2. LES OBJECTIFS ET LE DEROULE DE LA MISSION

2.1 Objectifs

Les objectifs suivants ont été définis dans le cahier des clauses particulières de la mission :

- compléter le travail de l'étude réalisée sur le haut Maroni en 2021, par un pré-diagnostic sur Camopi ;
- intégrer le travail déjà en cours sur Maripa-Soula, Papaïchton et Saül le cas échéant ;
- poursuivre la diffusion des résultats de l'étude de 2021 auprès des acteurs institutionnels et habitants ;
- animer des groupes de travail/réunions avec les acteurs institutionnels et dans les villages pour mobiliser les acteurs, en vue de faire émerger des pistes de solution/actions et les conditions d'engagements de chacun ;
- co-définir une stratégie d'intervention sur plusieurs années, détaillant les modalités (gouvernance, coordinations, budget, calendrier etc.) ;
- le cas échéant, identifier des pistes de financements, pour toute ou partie de la stratégie (selon phasage/priorisation retenue).

La mission devait répondre aux 3 questions suivantes :

- quels sont les enjeux prioritaires retenus pour une stratégie alimentaire adaptée sur le sud Guyane ?
- quelle pourrait être la gouvernance d'une telle stratégie ? (acteurs, engagements des acteurs, responsabilités, coordination etc.)
- quels sont les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'une telle stratégie ?

2.2 Phases de travail

Phase 1 : définir la méthodologie d'intervention et pré-diagnostic sur Camopi, Maripa-Soula bourg et Papaïchton ; identifier les acteurs d'une future stratégie alimentaire et analyser leurs rôles ; préparer la mission de terrain de la Phase 2.

Phase 2 : restituer et ajuster des résultats consolidés (plus larges) sur le littoral et dans les villages concernés ; mobiliser les acteurs d'une stratégie alimentaire et recueillir leurs propositions via des entretiens bilatéraux et réunions.

Phase 3 : compiler et analyser l'ensemble des résultats afin de proposer les bases d'une stratégie alimentaire qui sera développée lors des ateliers de la phase suivante.

Phase 4 : co-définir une stratégie d'intervention alimentaire pluriannuelle, détaillant les modalités de la mise en œuvre via des ateliers collectifs.

Phase 5 : rendre compte de l'ensemble des éléments de la mission, et restituer tous les livrables

La mission s'est déroulée selon le calendrier suivant (**Figure 1**) :

Figure 1 Calendrier de la mission

	mai					juin					juillet					août					septembre			
	S 18	S 19	S 20	S 21	S 22	S 23	S 24	S 25	S 26	S 27	S 28	S 29	S 30	S 31	S 32	S 33	S 34	S 35	S 36	S 37	S 38	S 39		
Phase 1	■	■	■	■	■																			
Phase 2						■	■	■	■	■														
Phase 3									■	■														
Phase 4											■													
Phase 5													■								■		■	

3. LA PHASE DE CONCERTATION – PHASE 2

3.1 Acteurs rencontrés

Sur le littoral - les personnes dans différentes institutions, services et organisations en lien avec l'agriculture, l'alimentation, la santé et l'action sociale : la CTG, la CCOG, la Préfecture, le CH-Cayenne / l'EMSPEC, l'ARS, la Chambre d'agriculture, l'ADEME, le CIRAD, le CNRS, le MNHN, la Fédération des centres sociaux de France, Guyane Promo Santé, SOS Jeunesse, le Réseau des Savoirs de la Forêt.

Dans les communes du sud (Camopi, Maripa-Soula et Papaïchton) – les Mairies, des chefs coutumiers, les collèges, les écoles, la MFR de Papaïchton, le PAG, la DAAF, la Chambre d'Agriculture, le CFFPA, l'EMSPEC, les dispensaires, le CAE Sud Guyane Tumukumakop, Liane (Ka'Agriculture), le Réseau Périnatal, DAAC, ADER, des épiciers, des producteurs, des particuliers.

Une liste des acteurs rencontrés se trouve en **Annexe 1**. Les personnes suivantes ont été identifiées mais n'ont pas été rencontrées par manque de temps ou de disponibilité :

- Anatole Armande, Directeur général des services de la CCEG ;
- Lindsay Osei, Directeur de la PMI de Guyane ;
- Liliane Thélusmé, Médecin-Nutritionniste, Responsable de la médecine transversale au CH de Cayenne ;
- Geneviève Euzet, Infirmière en charge de la santé scolaire auprès du Rectorat ;
- les maires des communes de Maripa-Soula et Papaïchton et l'adjointe au maire de Maripa-Soula chargée de l'agriculture ;
- certains des chefs coutumiers de Papaïchton, Camopi, Maripa-Soula bourg et les villages du Haut Maroni.

Il serait utile d'impliquer ces personnes par la suite, selon leur disponibilité et leur intérêt.

3.2 Méthodologie de la concertation

La base de la méthodologie était des entretiens, conduits en grande majorité en face-à-face (deux par téléphone) en suivant une trame intégrant les domaines de questionnement suivants :

- l'analyse des systèmes alimentaires – des informations complémentaires à celles rassemblées par la recherche bibliographique de la Phase 1 de la mission ;
- les politiques et actions en cours ou prévues, dispositifs de financement ;
- les opportunités, propositions d'action ;
- les freins, obstacles, défis, problèmes à résoudre ;
- les conseils pour l'élaboration d'une stratégie alimentaire ;
- les autres acteurs à rencontrer ;
- les autres informations à savoir ;
- les idées sur la gouvernance d'une stratégie ;
- l'intérêt / engagement pour participer à l'élaboration d'une stratégie ;
- les remarques générales.

Selon la personne rencontrée, chaque domaine listé ci-dessus a été donné plus ou moins d'importance lors de l'entretien.

Les questions posées étaient relativement ouvertes, ce qui a permis aux interlocuteurs de souligner les sujets qui leur semblaient les plus importants et d'élargir parfois la réflexion. Par exemple, les dimensions socioculturelles et économiques de la transition alimentaire ont été

souvent mises en avant, tout comme la complexité d'appliquer différentes politiques publiques dans le contexte du sud de la Guyane.

Les entretiens ont été complétés par d'autres formes de production de données – observation des goûters dans les écoles, visites aux abattis et jardins maraîchers, participation aux journées de l'abattis et de la gastronomie durable (**Figure 2**).

Figure 2 Affiche annonçant la journée de l'abattis à Camopi



Les notes d'entretien ont été retranscrites et regroupées dans un tableau avec une colonne par personne rencontrée et une ligne par domaine de questionnement. Ceci a permis de synthétiser les entretiens pour apporter les éléments clés de cette phase de consultation aux ateliers (Phase 4) sous forme de cartes inscrites avec les catégories de points suivants :

- les éléments de diagnostic des systèmes alimentaires, avec des freins et obstacles au changement ;
- les politiques et actions en cours ou prévues et les dispositifs de financement ;
- les opportunités et propositions d'action, les initiatives locales

Les autres informations produites lors des entretiens ont permis d'alimenter les travaux d'atelier et les débats lors de la réunion mi-juillet (Phase 4).

3.3 Points saillants de la phase de concertation

Les points listés ci-dessous représentent une synthèse des opinions exprimées par les différentes personnes rencontrées et des observations sur le fonctionnement des systèmes alimentaires, les acteurs et actions.

Dans les communes du sud

Atouts

- une reconnaissance largement partagée qu'il y a quelque chose de problématique avec les systèmes alimentaires actuels et de l'intérêt d'agir ;
- un lien fort établi entre l'alimentation, les modes de vie et l'appartenance / l'identité des populations qui souligne la portée du sujet et son potentiel pour mobiliser les acteurs (dont les populations) ;
- une génération de personnes dans toutes les localités qui ont des idées, qui s'engagent, qui peuvent être des « champions » d'un changement sur les systèmes alimentaires ;
- un ensemble d'acteurs locaux ou actifs localement (collectivités, services de l'état, associations, réseaux) qui agissent de près ou de loin sur les différents domaines du système alimentaire et dont les efforts et moyens collectifs représentent une capacité d'action considérable dans les bonnes conditions ;
- l'entrée par la restauration scolaire qui semble très favorable – à la fois pour aborder la question de l'alimentation avec les parents et élèves, et pour le lien avec la production locale.

Points de vigilance / défis à résoudre

- un manque de coordination entre les acteurs, parfois de la concurrence ;
- un manque de cohérence et de continuité des actions dans le temps ;
- des politiques publiques appliquées sur des territoires pour lesquels elles n'ont pas été conçues, produisant de l'empêchement de l'action, un manque de pertinence et des effets négatifs ;
- un turnover du personnel des différentes structures, qui participe aux problèmes de cohérence, de continuité, de manque de compréhension des contextes locaux ;
- un sentiment de fatalité chez les populations locales ou une déception avec l'action publique, qui contribue à un manque de confiance dans les institutions ;
- les chefs coutumiers qui expriment des difficultés pour fédérer et mobiliser les populations ;
- les collectivités qui manquent de capacité ou d'intérêt pour porter des actions globales sur l'alimentation et la lourdeur / lenteur de la mise en place des actions à ce niveau ;
- des tensions politiques, des intérêts divergents, des asymétries de pouvoir face à l'alimentation, l'agriculture, le commerce et l'organisation territoriale qui pourraient entraver la mobilisation des acteurs locaux autour d'une stratégie partagée.

Sur le littoral

Atouts

- une reconnaissance partagée des aspects problématiques des systèmes alimentaires des communes du sud et de la nécessité d'agir pour améliorer la santé des populations ;
- des initiatives de collaboration intersectorielle (par exemple, entre l'ARS et la DAAF pour combiner des enveloppes de financement pour des projets plus conséquents) et des relations interinstitutionnelles qui vont avec ;
- un système d'acteurs au niveau régional d'un nombre limité, qui facilite l'interconnaissance

- et la collaboration ;
- une diversité de types d'acteurs dans ce système – services de l'Etat, associations, réseaux, institutions de recherche, organismes de formation, organisations consulaires ;
 - certains acteurs (notamment associatifs) s'engagent dans des expérimentations pour trouver des dispositifs adaptés ;
 - des sources de financement relativement abondantes pour différents aspects de l'alimentation et l'agriculture en Guyane.

Points de vigilance / défis à résoudre

- une grande divergence des points de vue sur comment aborder l'action (quelles approches techniques et institutionnelles, quel équilibre entre le technique et le social, des approches descendantes ou horizontales...) selon les types d'organisation (services de l'Etat, associations...) et les domaines de compétence (santé, agriculture, lutte contre la pauvreté, développement local...);
- une réticence à s'engager quand il s'agit de passer à l'acte, de prendre l'initiative, de prendre des risques ;
- une articulation entre les différents niveaux administratifs (État, Région, Communautés de Communes et Communes) qui peut créer des lacunes de portage de certaines politiques ;
- un système d'action très orienté par les dispositifs de financement de l'État, de la Région, de l'Europe ; une mécanique institutionnel qui ne facilite pas la créativité ou l'adaptation aux réalités locales dans le sud ;
- un système d'action publique qui fonctionne principalement par appel à projets pour des actions à relativement court terme sans forcément de cohérence territoriale à l'échelle des communes du sud ;
- pour certains décideurs, une méconnaissance plus ou moins prononcée de la situation dans le sud, des représentations biaisées de ces territoires et de leurs habitants.

Figure 3 Serre pédagogique dans l'école primaire de Camopi



4. LES ATELIERS DE REFLEXION

4.1 Programme des ateliers – Phase 4

Les ateliers se sont déroulés par demi-journée les 11, 12 et 13 juillet, aux bureaux du PAG, selon le programme suivant (**Tableau 1**).

Tableau 1 Programme des ateliers

lundi 11 Juillet 14h – 15h30	Session d'introduction (plénière) <ul style="list-style-type: none">• Ouverture• Présentations• Rappel du projet de stratégie alimentaire• Déroulé de l'atelier• Présentation des supports
lundi 11 Juillet 16h – 18h	Ateliers <ol style="list-style-type: none">1. Production pour l'autoconsommation2. Production locale pour la vente
mardi 12 Juillet 8h30 – 10h30	Restitutions et débats (plénière) <ol style="list-style-type: none">1. Production pour l'autoconsommation2. Production locale pour la vente
mardi 12 Juillet 11h – 13h	Ateliers <ol style="list-style-type: none">1. Environnement alimentaire - commercial2. Environnement alimentaire – restauration collective
mercredi 13 Juillet 8h30 – 10h30	Restitutions et débats (plénière) <ol style="list-style-type: none">1. Environnement alimentaire - commercial2. Environnement alimentaire – restauration collective
mercredi 13 Juillet 11h – 13h	Session de conclusion (plénière) <ul style="list-style-type: none">• Synthèse des ateliers• Perspectives• Actions à prévoir

4.2 Les participants

Les ateliers étaient menés uniquement avec les participants présents – 8 personnes pour chaque session d'atelier, divisées en deux groupes pour travailler sur deux domaines du système alimentaire.

Les sessions plénières ont intégré des participants à distance par visio-conférence plus les personnes présentes, pour atteindre une participation entre 15 et 20 personnes à chaque session.

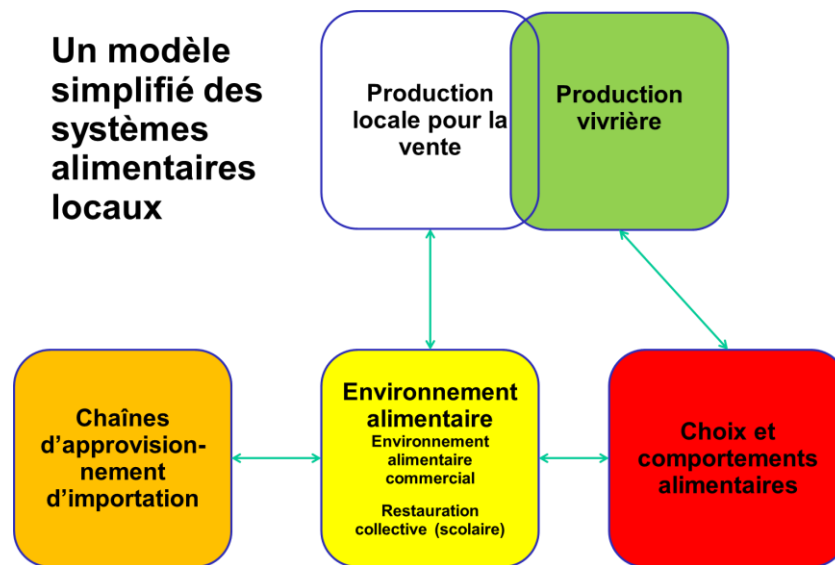
Les personnes rencontrées dans les communes du sud n'ont pas participé à la réunion, malgré la mise en place d'un dispositif le permettant, par le biais des bureaux des délégations territoriales et les antennes de Taluen et Papaïchton.

Une liste des participants se trouve en **Annexe 2**.

4.3 Le modèle simplifié du système alimentaire

Le modèle suivant du système alimentaire a été utilisé pour les ateliers – un atelier par domaine du système (**Figure 4**).

Figure 4 Le modèle simplifié du système alimentaire



Pour chaque atelier, un jeu de cartes a été préparé avec des éléments produits lors de la phase de concertation spécifiques au domaine en question, pour s'assurer de la contribution des analyses et propositions des personnes rencontrées dans les travaux (**Figure 5**):

- en rose : des éléments du diagnostic / de la situation actuelle ;
- en vert : des situations futures à viser – des états futurs souhaitables ;
- en orange : des dispositifs et actions en cours et prévus ;
- en jaune : des propositions venant des personnes rencontrées lors des échanges sur le littoral et dans les communes du sud.

Figure 5 Une table d'atelier avec les cartes fournies



4.4 Les schémas de changement produits lors des ateliers

Chaque atelier a produit un schéma de changement pour un domaine du système alimentaire, en intégrant les cartes préparées et en ajoutant d'autres cartes selon l'analyse et les informations apportées par les participants. Seulement quatre des six ateliers prévus ont été menés, faute de nombre et de spécialisation des participants.

Les schémas sont présentés en version simplifiée (sans les actions spécifiques) dans les **Figures 6-9** ci-dessus. Les schémas complets peuvent être consultés dans le dossier du compte-rendu de la réunion.

Figure 6 Chemins de changement Production vivrière

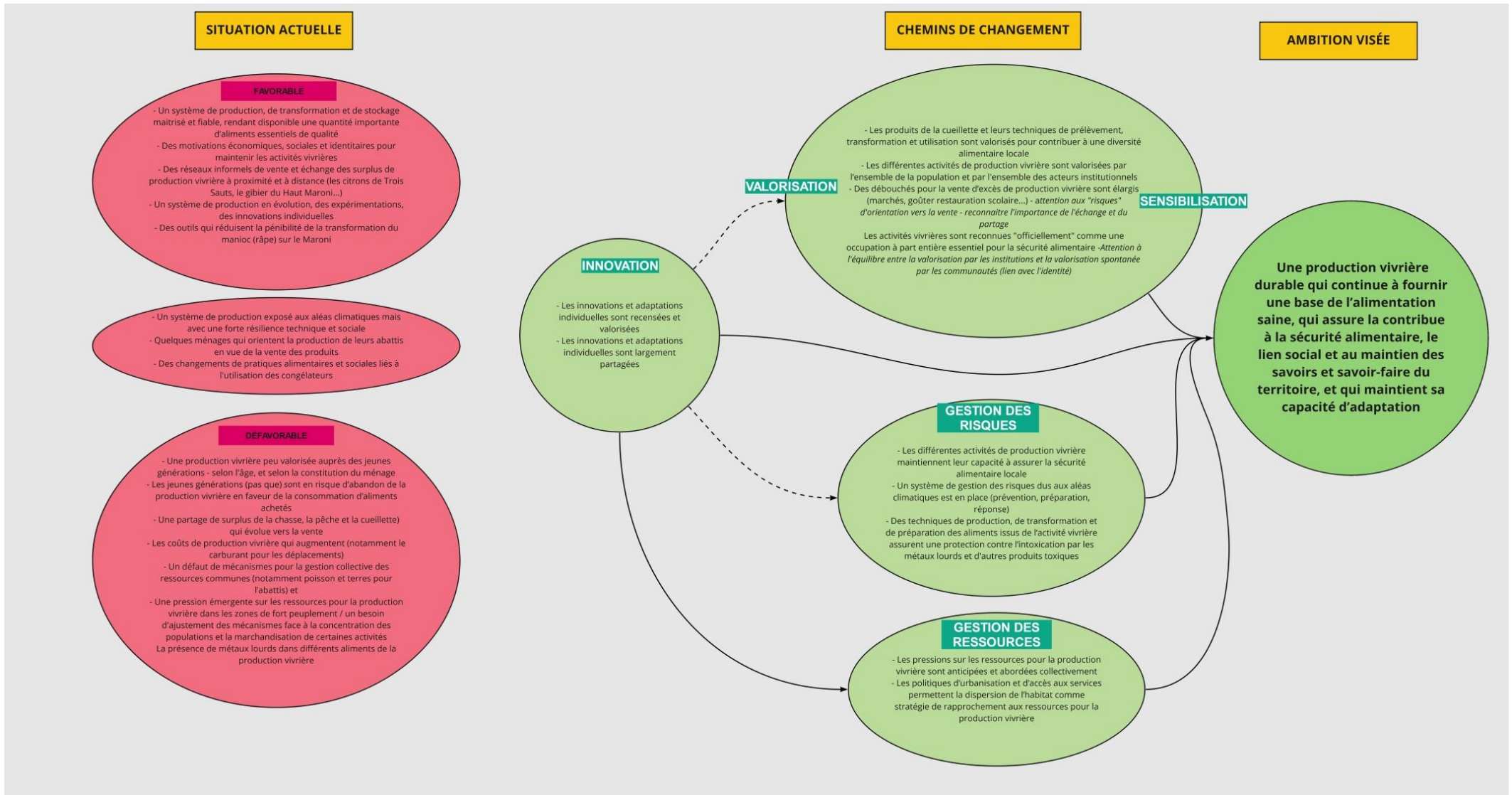


Figure 7 Chemins de changement Production locale pour la vente

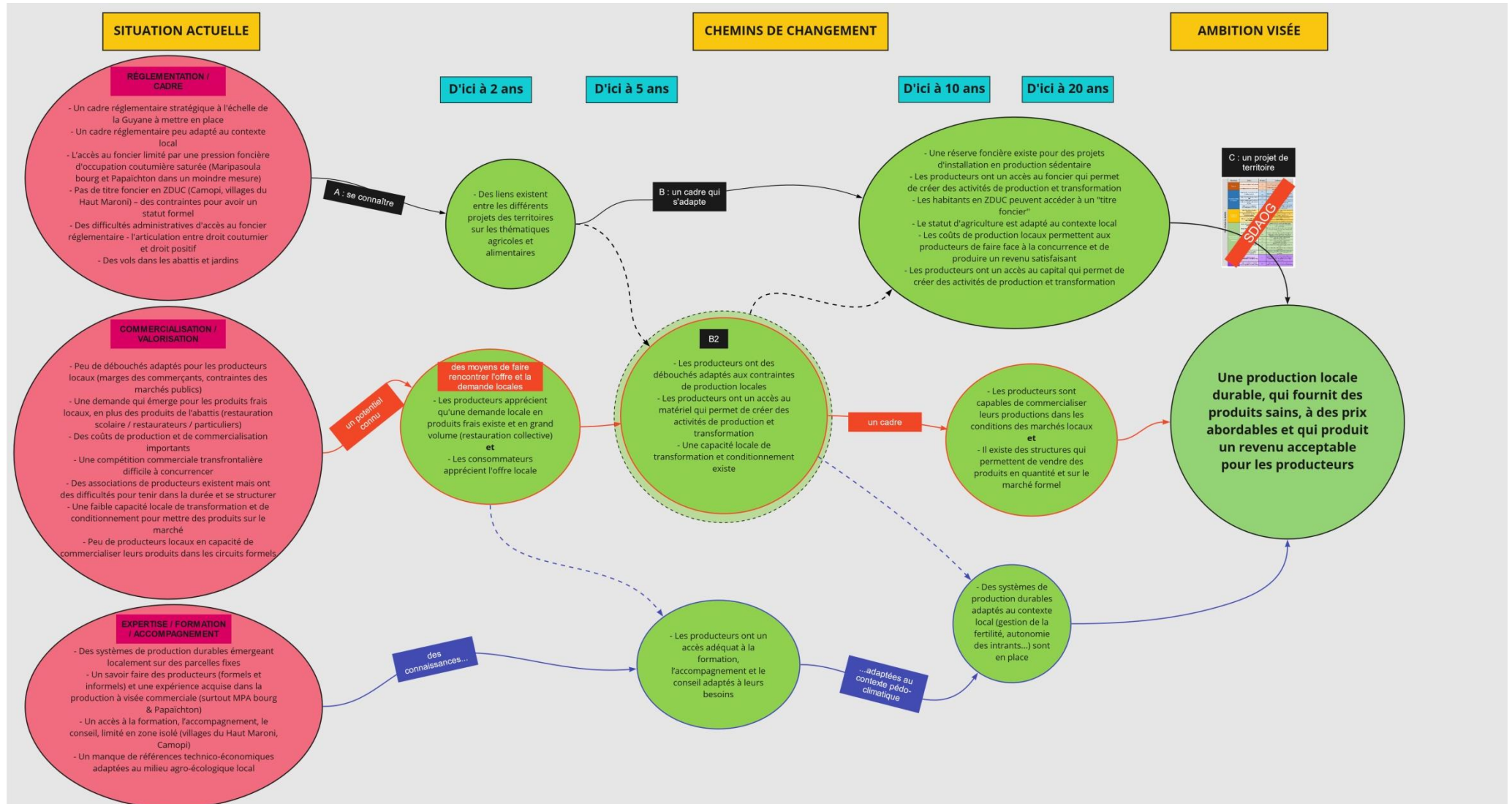


Figure 8 Chemins de changement Environnement alimentaire

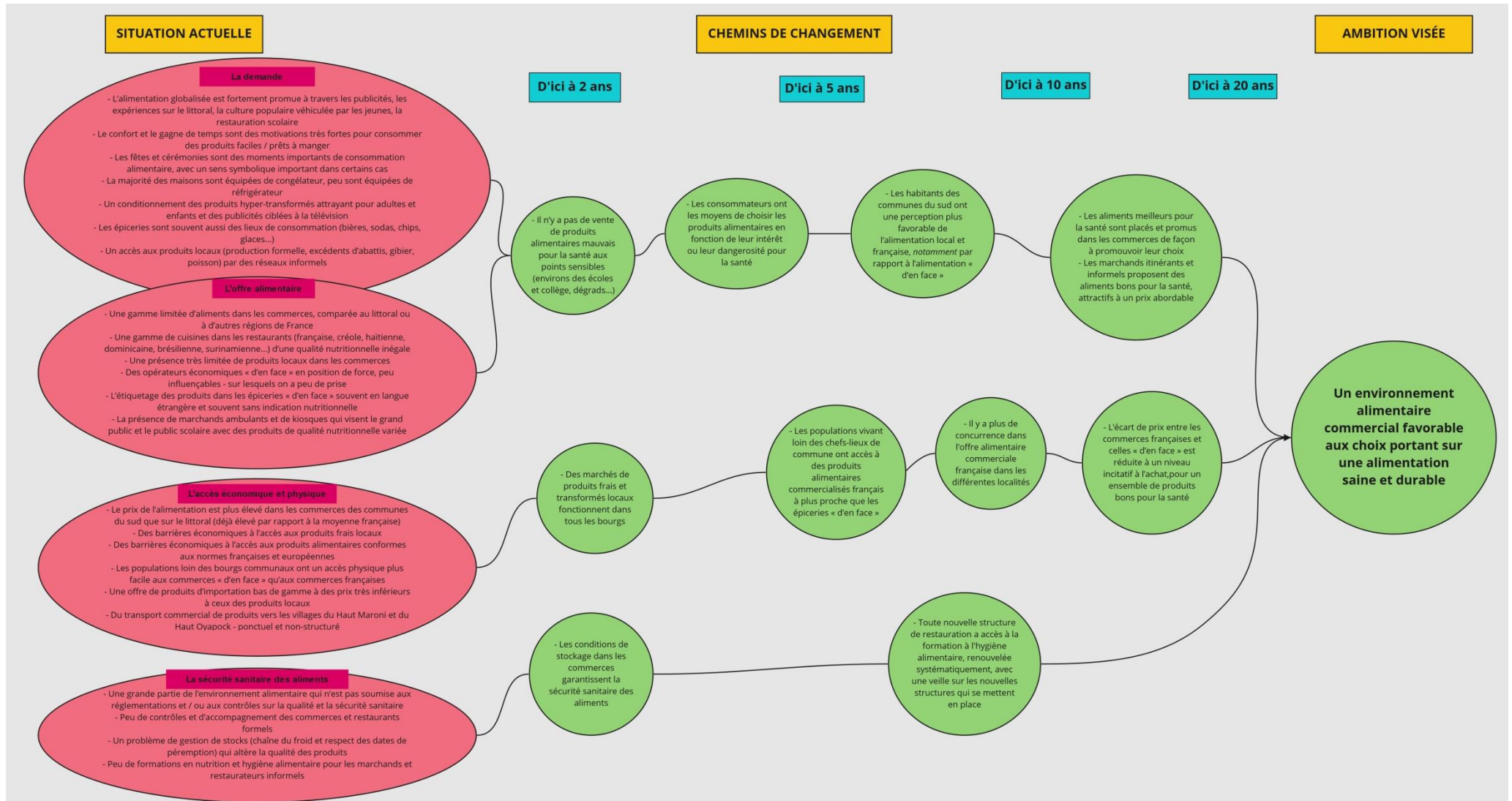
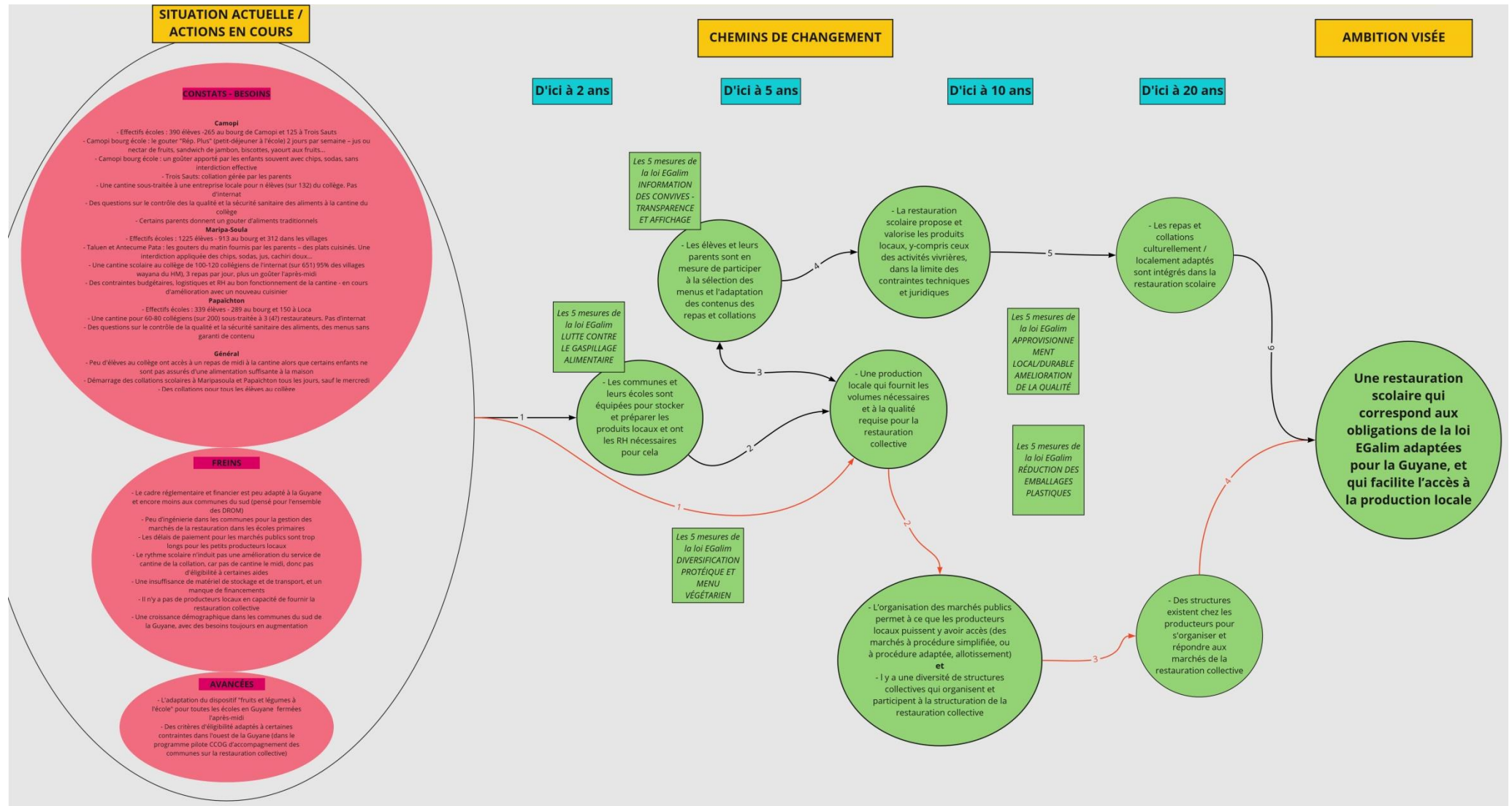


Figure 9 Chemins de changement Restauration collective



4.5 Notes sur les schémas de changement

- Le **point de départ** des quatre schémas est le constat de la situation actuelle intégrant les observations des différentes personnes rencontrées lors de la phase de concertation, l'étude sur le Haut Maroni en 2021 et les données bibliographiques. C'est un ensemble de points qui peuvent concerner un ou plusieurs territoires du sud de la Guyane. Il existe évidemment une grande diversité de situations qu'il s'agira de prendre compte dans les travaux plus concrets pour la suite.
- Le **point d'arrivée** est une situation idéale future, formulée de manière générique et hors contexte - à adapter plus tard, selon le ou les territoires d'application et les visions des acteurs locaux.
- Le **temps des changements** est indiqué de façon très approximative, et pas du tout pour le domaine de la production vivrière. Ce qui est le plus important est la logique des chemins de changement.
- Les **chemins de changement** indiqués par les bulles vertes intègrent les dispositifs et actions déjà en cours ou prévus, ainsi que des initiatives proposées par différents interlocuteurs sur le Haut Maroni en 2021, lors des entretiens et pendant l'atelier au cours de la présente mission.
- Les **liens entre les domaines de changement** sont importants – par exemple, entre la production locale (formalisée ou pas) qui influence l'environnement alimentaire, l'organisation des marchés de la restauration collective qui influence la production locale pour la vente. Ces liens seront à maintenir à l'esprit et à exploiter lors du développement concret d'une ou des stratégies – en prévoyant des actions et changements coordonnées entre les domaines.

Les deux domaines manquants

Deux domaines du système alimentaire n'ont pas été traités lors des ateliers, par manque de participants et choix de gestion du temps (voir la **Figure 4** ci-dessus) : les chaînes d'approvisionnement d'importation des produits alimentaires, et les choix et comportement des consommateurs en matière d'alimentation. Des documents annexes au compte-rendu des ateliers proposent des éléments de diagnostic et d'orientation d'actions possibles dans ces deux domaines, qu'il faut absolument intégrer dans les travaux à venir.²

Les chaînes d'approvisionnement d'importation intègrent des produits alimentaires de différentes origines et différentes sortes dans les systèmes alimentaires locaux : des produits frais venant du Suriname et du Brésil (selon le territoire en Guyane) ; un certain nombre de produits transformés de ces deux pays ; et une large gamme de produits transformés et produits surgelés venant des flux mondialisés. Ces produits arrivent par des circuits transfrontaliers non-contrôlés et par les circuits français en transitant par le littoral guyanais. Fortement déterminant de l'environnement alimentaire, ces chaînes d'approvisionnement influencent indirectement tous les autres domaines du système alimentaire – la production locale pour la vente (par la concurrence des produits), la production vivrière (par la disponibilité d'aliments alternatives) et les comportements alimentaires (par l'offre de produits et de modèles de consommation).

Les choix et comportements des habitants en tant que consommateurs intègre l'ensemble des choix et des décisions concernant, au niveau individuel ou au niveau du ménage, les aliments à acheter, à stocker, à préparer, à cuisiner et à consommer, et la répartition de ces aliments au sein du ménage (notamment entre les hommes et les femmes et entre les adultes et les

² Voir aussi Adams J, 2021, pp. 21-26.

enfants), et les facteurs qui influencent ces choix et décisions. Ces choix et comportements influencent l'ensemble du système alimentaire en amont, et produisent des effets sur la santé et la société en aval.

4.6 Synthèse des apports de la réunion de juillet

Cette réunion a regroupé un total de 29 personnes parmi une cinquantaine invitées, dont à peu près la moitié ont participé en présence et l'autre par visio-conférence (même des personnes présentes à Cayenne / Rémire-Montjoly). Les quatre ateliers ont été assurés par 12 personnes en total.

Cette réunion, à travers ses quatre ateliers et ses débats en plénière, a permis de mettre en perspective et mettre en forme un grand nombre d'éléments d'analyse et de proposition fournis par les personnes rencontrées lors de la phase de concertation en mai-juin 2022 et lors de l'étude sur le Haut Maroni en 2021. La réunion a permis également de questionner un certain nombre de points de vue et de relativiser certaines propositions, tout en restant fidèle aux apports des personnes consultées en amont. Les schémas de changement des différents domaines des systèmes alimentaires produits lors des ateliers, intégrant des actions pour effectuer les changements et les questions en suspens, constituent une ressource essentielle pour le développement de stratégies plus précises et spécifiques dans les différents territoires du sud.

5. PERSPECTIVES

5.1 Quelle forme pour une ou des stratégies alimentaires ?

Finalités

Un point de départ de la réflexion sur une stratégie alimentaire pour les communes du sud de la Guyane était la question de la souveraineté et la sécurité alimentaire des populations des villages amérindiens du Haut Maroni. La finalité d'une stratégie d'intervention sur l'ensemble du système pourrait être formulée ainsi :

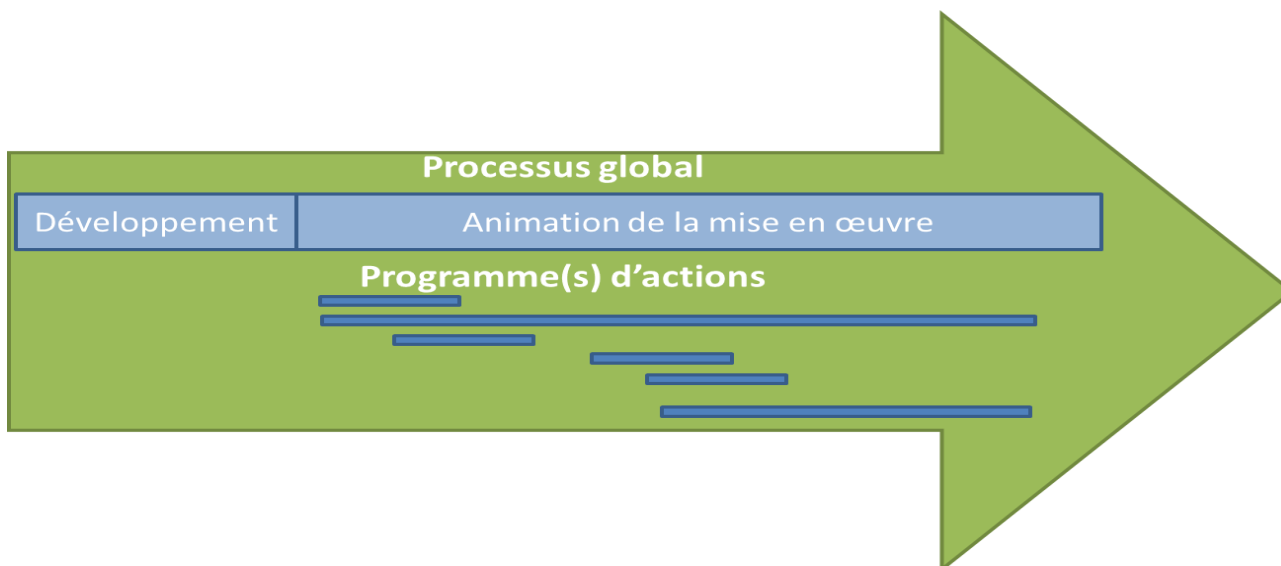
« Garantir à chacune et à chacun la sécurité alimentaire³ et la nutrition, sans compromettre les bases économiques, sociales et environnementales nécessaires à la sécurité alimentaire et à la nutrition des générations futures ». ⁴

Cette formulation est peut-être adéquate techniquement, mais n'est pas très parlante pour les acteurs locaux qui pourraient s'engager dans les actions ou espérer voir des changements dans leurs systèmes alimentaires. Il serait important dans la poursuite de la réflexion dans les communes du sud de chercher des formulations plus parlantes, plus motivantes, plus spécifiques au contexte local.

Processus / modes d'action

Les processus et modes d'action d'une stratégie alimentaire vont dépendre beaucoup des questions posées ci-dessous – une stratégie sur quel(s) territoire(s), animée par quelle structure, dans quel format. Mais, globalement, il s'agirait d'une forme dans le temps comme celle-ci (Figure 10) :

Figure 10 Une forme schématique dans le temps d'une stratégie alimentaire territorial



Le processus global : l'étape de développement a déjà commencé avec le travail de réflexion et de planification. C'est un travail de diagnostic partagé, de mobilisation des acteurs, de co-construction stratégique, suivi par la longue phase d'animation, de pilotage, de mise en réseau des acteurs, de coordination, de communication, de plaidoyer... Ce processus global n'implique

³ Avec ses dimensions de disponibilité, accès, utilisation, stabilité, agencéité et durabilité (HLPE 2020, p. 10). La dimension d'agencéité recouvre en grande partie le concept de souveraineté alimentaire.

⁴ HLPE 2017, p. 31.

pas la mise en œuvre directe des actions mais favorisent les conditions sociales, politiques, et institutionnelles pour celles-ci et assure leur pertinence et cohérence, avec un accent fort sur la gouvernance et l'implication de tous les acteurs concernés, notamment les populations.

Le ou les programmes d'action : ces programmes opérationnels peuvent intégrer des dispositifs et actions déjà en cours, dont l'orientation et la cohérence peuvent être renforcées par le processus global. La stratégie élaborée peut donner lieu à des plans d'action pour de nouvelles interventions (infrastructures, formations, campagnes de communication, subventions etc.). Ces plans d'actions sont conçus et mis en œuvre par des acteurs compétents et responsables dans différents secteurs (santé, agriculture, éducation etc.), dans un cadre de coordination donné par le processus global.

5.2 Le cadre de l'action locale

L'analyse du système alimentaire des villages du Haut Maroni en 2021, a mis en évidence l'importance des facteurs d'influence économiques, politiques, socioculturelles, démographiques – souvent exogènes – sur l'évolution des systèmes alimentaires du sud. Dans le même sens, les rencontres et ateliers de la mission de 2022 ont souligné les aspects du cadre institutionnel et juridique et la configuration des dispositifs de l'action publique qui peuvent faciliter ou entraver l'action au niveau territorial.

Par exemple, sur le Haut Maroni et le Haut Oyapock, l'expansion démographique, combinée avec une politique d'organisation de l'espace et des services crée depuis quelques années des tensions autour de l'accès aux ressources pour la production vivrière pour les populations locales par la sédentarisation des populations et leur concentration autour des écoles et centres de santé. Un autre exemple cité à maintes reprises concerne l'apparente impossibilité pour un particulier d'obtenir un titre foncier dans une ZDUC⁵ afin d'accéder aux dispositifs d'aide financière et d'accompagnement pour installer une activité agricole formalisée et, par ce biais, de pouvoir répondre aux marchés publics ou vendre des produits dans les circuits formels.

Il y a peut-être cinq approches qui permettraient de dépasser une situation de blocage et avancer sur des actions en faveur des systèmes alimentaires plus sains et plus durables.

1. **Réexaminer le cadre** : la première chose à faire serait de s'assurer de bien connaître les différents cadres juridiques et institutionnels pour comprendre en quoi concrètement elles peuvent limiter l'action locale ou pas. Il plane un certain flou sur les dispositions prévues dans le fonctionnement des ZDUC par exemple, et la réalité des contraintes qu'elles imposent. Un travail d'examen, et même de mise à l'épreuve pourrait révéler plus de souplesse que l'on puisse supposer. Idem sur les restrictions que le PAG imposerait sur la chasse, ou que l'ONF imposerait sur la modification des cours d'eau pour la pisciculture (exemple d'un projet individuel à Taluen). Dans un autre registre, le cadre économique créé par la situation frontalière des communes du sud et la présence de commerces très influentes sur les systèmes alimentaires semble échapper à tout contrôle. Mais il existe peut-être des moyens de changer cette situation qui n'ont jamais été mobilisés, faute de réflexion poussée sur la question.
2. **Appliquer le cadre avec souplesse** : tout en restant dans la légalité, des exemples dans ce sens existent, qui peuvent être sources d'inspiration. Par exemple, à Papaïchton, une productrice avec un numéro de SIRET qui propose de prendre des produits d'autres producteurs non-formalisés pour les vendre à la commune pour la restauration scolaire.⁶

⁵ Zone de Droits d'Usage Collectifs – voir l'**Encart 1** sur la page 16.

⁶ Ce même procédé a été pratiqué à la Réunion dans le cadre du PAT de Mafate.

La CAE Sud Guyane Tumukumakop propose un cadre juridique et un accompagnement pour des projets de production et de vente qui permet d'exercer une activité agricole sans passer par le statut d'exploitant agricole.

3. **Adapter le cadre** : toujours dans le domaine de la restauration scolaire, la CCOG a su négocier l'obtention de l'autorisation de bénéficier de l'aide « Fruits & légumes à l'école » pour les établissements élémentaires ne disposant pas de cantine, mais sur un format « goûter » fin de cours. Cet aide permettrait de financer les achats de fruits et légumes locaux.
4. **Transformer le cadre** : certains changements « structurants » pourraient s'avérer nécessaire pour permettre une évolution positive des systèmes alimentaires. En effet, changer le cadre du commerce transfrontalier pour favoriser l'accès aux produits de meilleure qualité ou changer la politique de fourniture des services publics pour permettre une dispersion de l'habitat plus forte sur les fleuves et ainsi faciliter l'accès aux ressources vivrières auraient des impacts considérables, bien plus que des mesures locales parfois palliatives.
5. **Sortir du cadre** : la projection des changements possibles peut être limitée par une difficulté intellectuelle de sortir des schémas de développement agricole et territorial pensés pour l'hexagone ou plus largement pour l'Europe. Cette difficulté à penser autrement peut se trouver chez les développeurs et chez les habitants par un processus de transmission. Dans les territoires du sud caractérisés par la prépondérance de la production vivrière et le difficile décollage de la production formalisée, sortir du cadre impliquerait de changer de paradigme, d'aborder la question alimentaire autrement que par le biais du développement agricole classique. Les habitants ne sont pas « des agriculteurs comme les autres », et ce n'est pas une faiblesse du système alimentaire mais plutôt une force. L'absence de diplômes, de titre foncier, d'accès aux aides ne seraient pas des obstacles au maintien d'une capacité de produire, transformer et consommer dans la durée, mais une opportunité de valoriser les approches vivrières dans leurs fonctions alimentaires, sanitaires, économiques et socioculturels. Des évolutions du système de production vivrière pour une adaptation aux nouvelles aspirations et pratiques alimentaires (plus de consommation de fruits et légumes par exemple) et aux changements environnementaux (dont le changement climatique) pourraient être impulsées et accompagnées dans le cadre d'une stratégie alimentaire vraiment adaptée aux contextes locaux.

5.3 Une capacité d'agir au niveau local et au niveau régional

Une stratégie alimentaire au niveau territorial implique la mobilisation d'un ensemble d'acteurs du territoire et la mise en œuvre d'un ensemble cohérent d'actions à l'échelle de celui-ci. Mais l'action à ce niveau est nécessairement restreinte par les limites des compétences des acteurs locaux. Agir sur les cadres discutés ci-dessus peut nécessiter du changement au niveau régional ou national,⁷ des infrastructures importantes pour l'action locale (moyens de transport, ateliers de transformation etc.), une modification des filières alimentaires qui dépend d'une autre échelle d'organisation.

Ceci a de l'importance pour le choix de l'organisme ou des organismes qui portent la stratégie. Il faut à la fois une compétence et une légitimité pour agir localement et une capacité à influencer à un niveau extraterritorial.

⁷ Même au niveau international, s'agissant des éléments des systèmes alimentaires qui dépendent du commerce transfrontalier.

Encart 1 L'Agriculture en ZDUC dans les territoires concernés par le Parc amazonien

Dans les territoires concernés par le Parc amazonien, il y a quatre Zones de Droits d'Usage Collectifs (cartes B3 et B4 de l'Atlas des Zones de droits d'usage collectifs en Guyane⁸), réparties sur les fleuves (et leurs affluents) de l'Oyapock et du Maroni. Chacune de ces ZDUC (D2, D12 et D13) recouvre une ou plusieurs communautés d'habitants. Pour rappel, les Zones de Droits d'Usage Collectifs sont des dispositifs fonciers, régis par un décret de 1987 mis en place à l'attention des « *communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt* ». Les ZDUCs sont créées par arrêté préfectoral et octroient des droits d'usufruit à des communautés ciblées, sur l'utilisation de la terre et des ressources, sur un foncier qui reste du domaine privé de l'Etat.

Depuis 1987, les ZDUCs permettent donc de reconnaître légalement les pratiques traditionnelles de subsistance qui préexistaient sur ces territoires, notamment l'agriculture vivrière.

Parallèlement, une des orientations de la charte du PAG (OR I-1) vise à favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées. Ainsi, le PAG, au-delà de l'attention portée aux pratiques traditionnelles (agriculture, chasse, pêche, cueillette, pour des usages alimentaires, médicinaux, artisanaux etc.), soutient et accompagne certaines initiatives d'habitants susceptibles de valoriser économiquement les ressources naturelles au sein de leur communauté. En effet, le PAG considère que la subsistance s'applique à l'échelle des familles, et plus globalement à l'échelle du village ou de la communauté, de par les échanges monétaires ou non.⁹

Dans les territoires concernés par le Parc amazonien, la plupart des habitants sont encore des cultivateurs, c'est-à-dire des personnes qui cultivent les sols, en vue de se nourrir. Ils cultivent majoritairement selon les pratiques traditionnelles de l'abattis brûlis, mais d'autres formes de mise en culture existent (jardins de case, jardin maraîcher, jardin verger). Lorsqu'il y a des surplus, les cultivateurs les échangent ou même les vendent dans leur village, aux habitants issus ou non de la communauté (y compris lors de petits événements comme la fête de l'abattis à Camopi par exemple), mais également auprès d'entreprises, de restauration par exemple, ou épiceries.

Grâce aux droits d'usufruit qu'elles octroient aux communautés concernées, les ZDUC du haut-Maroni et haut-Oyapock permettent aujourd'hui à ces communautés de pratiquer l'agriculture (et de valoriser financièrement leur surplus le cas échéant) en toute légalité, au regard du droit français. En effet, les communautés n'ont pas à solliciter d'attributions foncières pour cultiver la terre. Par ailleurs, ils n'ont pas besoin de statut d'agriculteur pour vendre les quelques surplus générés par leurs productions. En dehors des ZDUC, les mêmes situations seraient considérées comme illégales au regard du droit français.¹⁰

Texte fourni par le Service Développement Durable du PAG.

⁸ ONF, 2014.

⁹ En zone d'adhésion, l'exploitation commerciale doit cependant respecter la réglementation en vigueur comme celle relative à la commercialisation des espèces chassées (extrait de la Charte du PAG (2012), p. 50).

¹⁰ A Maripa-Soula bourg et Papaïchton, on observe que ceci n'empêche pas pour autant les habitants de pratiquer l'agriculture sans titre foncier et d'accéder à la terre selon le droit coutumier. Ceci est pratiqué dans un contexte où les contrôles restent faibles, et où les problématiques foncières restent importantes.

5.4 Une vision longue et des résultats à court terme

La transition des systèmes alimentaires du sud a pris des décennies, et inverser certaines tendances et engager de nouvelles directions demande également un temps long. Les participants aux ateliers de juillet ont identifié des changements qui pourraient prendre cinq, dix, quinze ans ou plus. L'expérience des collègues à la Réunion montre combien de temps peut être nécessaire simplement d'engager le processus, créer une dynamique locale favorable et commencer à produire des changements visibles.

Viser des changements sur un temps long ne devra pas être en contradiction avec produire des résultats à court terme. Il est essentiel de produire des preuves localement de l'intérêt d'investir du temps et de l'effort dans un processus, et de donner de la crédibilité à la démarche et aux organismes qui la portent.

5.5 Le Projet Alimentaire Territorial – un cadre d'action possible

Un cadre possible pour l'animation d'une stratégie alimentaire dans le sud de la Guyane est le projet alimentaire territorial (PAT). Ce dispositif a été prévu dans l'article 39 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Il s'agit d'un outil collectif pour développer une alimentation de qualité, locale et durable, en réunissant les acteurs d'un territoire pour rédiger collectivement une feuille de route pour l'alimentation sur cinq ans.¹¹ L'outil est intégré dans le programme national et les programmes régionaux pour l'alimentation.¹²

Les PAT visent les objectifs suivants :

- donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé en lien avec l'alimentation ;
- rapprocher les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs et à développer l'agriculture sur les territoires et la qualité de l'alimentation ;
- structurer l'économie agricole et mettre en œuvre un système alimentaire territorial ;
- participer à la consolidation de filières territorialisées et au développement de la consommation de produits issus de circuits courts, en particulier relevant de la production biologique.

Les PAT sont caractérisés par des aspects importants qui les distinguent des projets et politiques classiques de développement agricole. Le **Tableau 2** ci-dessous présente certains de ces aspects et des conséquences pour une application dans le sud de la Guyane.¹³

¹¹ Le label « PAT en action » est accordé pour cinq ans, renouvelable, après une durée de trois ans en « PAT émergent » <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/125564>

¹² <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

¹³ Texte in italiques de Maréchal, Noel, Wallet, 2019, p. 3.

Tableau 2 Les principes des PAT et les implications pour les communes du sud de la Guyane

Les PAT sont (en principe)...	...et de ce fait...
<ul style="list-style-type: none"> - <i>fortement ancrés localement. Il s'agit de projets à l'initiative des acteurs d'un territoire visant à maintenir et à développer l'agriculture locale et à encourager la consommation de produits locaux.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - pour l'instant, l'initiative des acteurs des territoires du sud ne s'exprime pas clairement – le stage de 2021 et la mission de cette année ont permis l'expression d'un constat partagé et un désir d'action sur les systèmes alimentaires et un travail important sera nécessaire pour faire émerger / articuler une telle initiative. - des limites se posent quant à la capacité des acteurs locaux d'agir sur les influences politiques et économiques qui agissent sur les systèmes alimentaires au niveau des territoires. Il faudrait trouver des moyens pour influencer les acteurs aux niveaux régional et national pour faciliter des actions locales adaptés aux contextes.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>fondés sur une démarche multi-partenaire. Ils permettent le rapprochement et la collaboration entre des acteurs multiples et diversifiés dans une démarche participative.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - l'identification, l'analyse, la mobilisation et la coordination des partenaires / acteurs locaux et extérieurs sont les conditions sine qua non de la réussite d'un PAT. Cela implique un investissement fort en animation, étant donné les difficultés de mobiliser les acteurs institutionnels et coutumiers, et les habitants. Cela implique aussi une connaissance fine, une forte capacité d'analyse et un haut niveau de confiance pour mener à bien cette démarche multi-partenaire.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>basés sur un diagnostic partagé de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - le diagnostic semble être assez largement partagé à travers les retours des interlocuteurs lors de la consultation en mai-juin 2022 et d'autres travaux récents.¹⁴ Ce qui a manqué jusqu'au présent est une feuille de route pour traduire le diagnostic en projections et actions.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>centrés sur un objectif de qualité. Ils incitent à une alimentation de qualité, qui peut se décliner sur le plan éthique, environnemental, sanitaire, nutritionnelle, organoleptique.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - tous ces critères de qualité semblent être pertinents par rapport aux enjeux de l'alimentation dans le sud.
<ul style="list-style-type: none"> - <i>inscrits dans la transversalité. Ils répondent à de multiples enjeux : économique (maintien de la valeur ajoutée sur le territoire...), social (création de lien social...), environnemental (préservation de l'eau et des paysages...), sanitaire (lutte contre l'obésité...), culturel (valorisation du patrimoine gastronomique, etc.).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - encore, toutes ces dimensions sont importantes, et seraient faciles à mettre en valeur, autant dans un travail de mobilisation des acteurs locaux (avec la population) que pour le soutien des partenaires institutionnels – techniques et financiers. Egalement pour orienter les actions et suivre les changements produits. - la transversalité pose clairement la question de la coordination intersectorielle des acteurs dans la construction et la mise en œuvre d'un PAT et celle du choix du (ou des) organisme qui se charge de cette coordination.

¹⁴ Guyane Consult, 2018 ; le projet « Connaissance et reconnaissance des activités vivrières de Maripa-Soula » de la Convention d'application de la Charte du PAG dans la commune de Maripa-Soula 2019-2022 www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/download/file/fid/5333 ; l'étude « La place des pratiques vivrières dans la sécurité alimentaire sur le haut-Maroni » 2019 <https://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/videos/la-place-des-activites-vivrieres-dans-la-securite-alimentaire-sur-le-haut-maroni> ; AgriPAG – l'observatoire de l'occupation du sol du PAG www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/download/file/fid/2070

5.6 Les domaines d'action des PAT et les domaines du système alimentaire

Les six domaines d'action dominants pour les PAT sont les suivants (Figure 11) :¹⁵

Figure 11 Les six domaines d'action des PAT¹⁶



Economie alimentaire : promotion des circuits courts et de proximité, développement d'infrastructures de transformation, création de nouveaux circuits de distributions...

Culturel et gastronomie : Promotion du manger local, amélioration de la visibilité des productions et spécificités locales

Nutrition et santé : Développement d'outils et de techniques d'animation pour sensibiliser divers publics, formation d'ambassadeurs ou de relais du « bien manger...

Accessibilité sociale : Amélioration de l'accès économique à l'alimentation, création de justice sociale à travers l'alimentation

Environnement : Promotion de systèmes productifs plus respectueux de l'environnement, lutte contre le gaspillage

Urbanisme et aménagement du territoire : Protection des espaces agricoles et des capacités de production agroalimentaire, organisation de l'espace pour les activités en aval de la chaîne alimentaire

Ces six domaines d'action des PAT ne correspondent pas aux domaines du modèle du système alimentaire pris pour ce travail d'analyse et de projection stratégique. Néanmoins, les différentes thématiques se retrouvent, avec une répartition différente (Tableau 3 ci-dessous).

¹⁵ <https://rnpat.fr/ressources/les-productions-du-rnpat/>

¹⁶ <https://rnpat.fr/wp-content/uploads/2018/07/rnpat11-reperes-vigilances-juil-2018.pdf>

Tableau 3 Correspondances entre les domaines d'action des PAT et les domaines d'un système alimentaire

		Domaines d'un Système alimentaire					
		Chaînes d'approvisionnement d'importation	Production vivrière	Production locale pour la vente	Environnement alimentaire commercial	Restauration collective	Choix et comportement des consommateurs
Domaines d'action des PAT	Economie alimentaire	X	XX	XXX	XX	XXX	XX
	Culturel et gastronomie	X	XXX	X	XX	XX	XX
	Nutrition et santé	XX	XX	XX	XX	XX	XXX
	Accessibilité sociale	X	XXX	XX	XX	XX	XX
	Environnement	XX	XXX	XXX	XX	X	XX
	Urbanisme et aménagement du territoire	X	XXX	XXX	XX	X	X

Légende

X : correspondance absente ou faible

XX : correspondance moyenne

XXX : correspondance forte

5.7 Les différents types de PAT – avantages, inconvénients, adaptation locale

Les PAT en place conforment à deux approches, avec deux applications différentes du concept de « projet » :¹⁷

1. **Agri-alimentaire** - un « outil » pour mettre en œuvre un projet sectoriel, limités dans le temps : l'accent est mis sur l'opérationnalité à court terme, c'est un projet technique, managérial (objectif, activités, moyens, temps) – par exemple, approvisionner la restauration collective en produits locaux de qualité, tout en stimulant la production locale ;
2. **Systémique** - un dispositif par lequel est traduit et décliné une politique territoriale globale en faveur de l'alimentation : l'accent est mis sur la stratégie et sa concrétisation à moyen et à long terme, c'est un projet politique dans le sens d'une ambition stratégique

¹⁷ Parmi les PAT émergés en 2021, 85% étaient des PAT systémiques et 15 % des PAT agri-alimentaires, une tendance en hausse par rapport aux années précédentes <https://rnpa.fr/wp-content/uploads/2022/06/rnpa-forum-23mai2022-pres.pdf>

et systémique pour un territoire qui dépasse le cadre de la forme « appel à projets » et qui engage un ensemble divers d'acteurs locaux.

Dans les communes du sud de la Guyane, il y aurait peut-être lieu d'imaginer les deux approches, selon le territoire ou selon le temps. S'agissant des villages amérindiens du Haut Maroni, et probablement aussi la commune de Camopi, une approche systémique semble s'imposer d'emblée car il ne serait pas pertinent de se focaliser sur un ou deux enjeux en abstraction de l'ensemble culturel, sanitaire, économique, environnemental... Par contre, pour la commune de Maripa-Soula dans son ensemble, ou pour Papaïchton, une approche plus étroite et court-terme pourrait être pertinente, au moins dans un premier temps, avec possibilité d'élargir par la suite. La production locale pour la vente et la restauration collective pourraient faire l'objet d'un PAT qui permettrait de produire des changements significatifs sans forcément s'attaquer à d'autres dimensions connexes frontalement. Dans ce sens, le SDAOG et les travaux plus poussés sur la restauration scolaire à la CCOG fournissent déjà des bases importantes.

5.8 Financement des PAT

Le site du RNPAT (réseau national des PAT) propose plusieurs ressources pour construire une stratégie de financement d'un PAT, dont un guide méthodologique¹⁸ et des fiches sur les sources de financement mobilisables.¹⁹ Ces dernières pourraient être complétées et mises à jour car elles datent de 2018 et ne prennent pas en compte de nouvelles sources de financement et de changements dans certains dispositifs.

Il faut bien distinguer les financements nécessaires pour deux aspects d'un PAT (ou d'autre forme de stratégie alimentaire territorialisée)²⁰ :

- **le processus global de construction de la stratégie et de son pilotage** : les activités de diagnostic, planification, communication, suivi, évaluation... Des budgets entre 50 et 100 milles euros par an accessibles pour les propositions éligibles via des appels à projet ;
- **le programme d'action** : les activités de mise en place de services, d'infrastructures, de mesures incitatives, et toutes les activités annexes. Des budgets très variables avec une diversité de sources de financement en fonction des actions prévues. L'organisme qui anime le processus global n'est pas forcément celui qui met en œuvre les actions dans le programme – au contraire, ces actions relèvent souvent des compétences et responsabilités sectorielles (santé, agriculture, éducation...) ou territoriales. Mais l'organisme porteur peut jouer un rôle important dans la recherche de financements, le montage des dossiers, pour faciliter le passage à l'action.

5.9 Une ou des stratégies à l'échelle de quel(s) territoire(s)

La définition du territoire est centrale à la réflexion sur une stratégie alimentaire car celle-ci agira forcément sur un système alimentaire territorialisée. Plusieurs définitions sont possibles dans le sud de la Guyane, chacune avec des logiques mais aussi des limites dans le cadre d'une stratégie alimentaire :

- **le territoire du sud** : c'est-à-dire les communes qui se trouvent dans le périmètre du PAG et qui, à l'exception de Saul, partagent un certain nombre de caractéristiques : l'éloignement

¹⁸ RNPAT, 2018. <http://caprural.org/telechargements/download/1577-guide-construire-une-strategie-de-financement-d-un-projet-alimentaire-territorial>

¹⁹ <http://caprural.org/telechargements/download/1578-serie-de-fiches-sur-les-sources-de-financements-mobilisables>

²⁰ cf. la Figure 10 ci-dessus

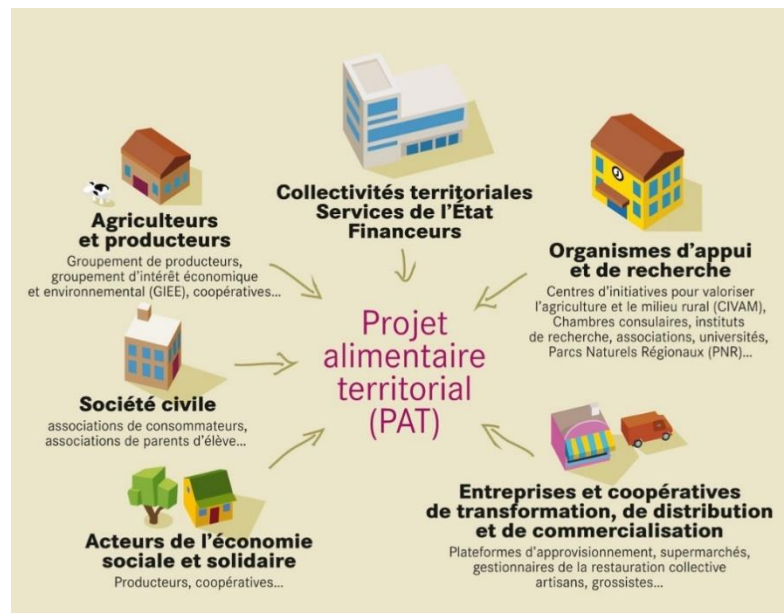
du littoral (infrastructures, lieux de pouvoir, possibilités économiques...), une situation frontalière, l'intégration dans les dispositions de la Charte du PAG, la prédominance des populations autochtones avec des modes de vie distincts en étroite liaison avec le milieu naturel, une transition alimentaire profonde et rapide etc. En même temps, le sud de la Guyane consiste en une vaste étendue peuplée par bassins de vie éloignés les uns des autres, avec peu d'interactions entre les habitants de l'est et de l'ouest, des histoires et cultures divergentes, une situation économique très différente entre les bourgs et les villages et aucune identité ou structure politique commune qui puisse fédérer les populations et institutions locales autour d'un projet ou une stratégie alimentaire.

- **les communes** : une approche par commune aurait l'avantage de regrouper un ensemble d'acteurs (de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, des représentants politiques locaux) autour d'une stratégie alimentaire dans un périmètre reconnu et dans un cadre déjà opérant en tant qu'unité territoriale. Situer une stratégie alimentaire à ce niveau résoudrait en grande partie la question du portage, la commune étant l'institution compétente à cette échelle. En même temps, la commune ne recouvre pas forcément un territoire naturel ou culturel. C'est le cas de Maripa-Soula avec ses deux zones assez distinctes au nord et au sud – sans compter les écarts près du bourg. Dans l'autre sens, des enjeux alimentaires dépassent les frontières des communes, ce qui est le cas pour Maripa-Soula Bourg et Papaïchton.
- **les communautés de communes** : le CCOG et le CCEG pourraient fournir un cadre territorial pour une stratégie alimentaire, couvrant l'ensemble des communes du sud. Néanmoins, les territoires de ces deux communautés de communes couvrent des situations très diverses, du nord au sud, et les difficultés de prise en compte des spécificités des communautés les plus au sud dans une stratégie réfléchie à ce niveau semblent difficiles à surmonter. La difficile adaptation des politiques et actions publiques aux réalités des territoires du sud de la Guyane a été un leitmotiv des entretiens et de l'atelier, et qui touche tous les domaines d'action sur les systèmes alimentaires.
- **les aires naturelles et culturelles** : il serait possible également de concevoir plusieurs territoires pour agir sur les systèmes alimentaires en fonction des spécificités géographiques, écologiques, historiques et culturelles. Ainsi on pourrait identifier la commune de Camopi (le pays Teko et Wayampi – éventuellement avec distinction entre Camopi et Trois Sauts mais, dans ce cas, des territoires très réduits en termes de population), Maripa-Soula bourg et Papaïchton (le pays principalement Aluku) et les villages du Haut Maroni et du Tampok (le pays principalement Wayana). Les grands avantages d'intervenir à ce niveau seraient de pouvoir mobiliser les habitants autour des enjeux alimentaires partagés et sur un espace socioculturel et géographique largement reconnu, et d'agir sur des systèmes alimentaires relativement homogènes tant dans leurs fonctionnements que leurs influences et leurs conséquences. De l'autre côté, cette logique territoriale ne correspond pas forcément à une logique administrative ou politique, et soulève des questions identitaires qui pourraient être problématiques aux yeux de certains acteurs. Ceci dit, la commune de Maripa-Soula a de fait reconnu les spécificités du pays Wayana dans son projet agricole qui prévoit des dispositions différentes pour le bourg et les villages amérindiens.

5.10 Les différents acteurs d'une stratégie alimentaire

Une stratégie alimentaire fonctionne à travers l'engagement d'un ensemble d'acteurs dans des actions concertées sur les différents domaines d'un système alimentaire. Dans la documentation sur les PAT, les acteurs sont présentés par catégorie, de la manière suivante (**Figure 12**).

Figure 12 Les acteurs d'un Projet Alimentaire Territorial²¹



Les acteurs présents / opérants dans le cadre du sud de la Guyane sont listés ci-dessous. Certains des acteurs notés dans la Figure 9 ne sont pas représentés dans le sud de la Guyane, ou très peu. D'autres le sont, mais le contexte dans lequel est très différent de ceux où la majorité des PAT sont mis en œuvre.

Agriculteurs et producteurs : un grand nombre de ménages qui prélèvent, produisent, transforment et échangent des produits alimentaires dans une économie vivrière et une petite minorité de producteurs formalisés avec peu d'exemples de groupements, pas de coopératives. Interagir et collaborer avec ces acteurs nombreux, sans organisation formelle et principalement dans un système d'activité de subsistance représente un défi majeur. En même temps, ils seraient les principaux concernés et les principaux acteurs d'une stratégie alimentaire.

Collectivités territoriales, Services de l'État, Financeurs : un ensemble important d'acteurs à différents niveaux et avec des compétences diverses et porteurs d'une large gamme de dispositifs de l'action publique (Plan national et plan régional alimentaire, Plan national nutrition santé, Programme de développement rural pour la Guyane, Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté ...) :

- les trois communes du sud de la Guyane (sans compter la commune de Saül) ;
- les communautés de communes (la CCOG et la CCEG) ;
- la CTG, notamment son service agriculture et les élus responsables de l'alimentation et l'agriculture ;
- la Préfecture avec son ensemble de compétences spécifiques dont la lutte contre la pauvreté, et son rôle de coordination de l'action de l'État dans les territoires ;

²¹ Source : <https://agriculture.gouv.fr/quest-ce-quun-projet-alimentaire-territorial>

- la DAAF, dont les services alimentation, et économie agricole et forêt ;
- l'ARS de Guyane avec une large compétence en santé publique et la prévention ;
- le CH-Cayenne, notamment son service EMSPEC dans les communes ;
- le Rectorat qui joue un rôle important sur la restauration scolaire et l'éducation en matière d'alimentation ;
- le PAG avec son mandat d'action dans les domaines de la préservation de l'écosystème forestier amazonien, reconnaissance et valorisation de la diversité culturelle, et amélioration de la qualité de vie des habitants ;
- l'ADEME qui applique les plans et programmes de la loi de transition énergétique et croissance verte de 2015 ;
- Le CFPPA et la Chambre d'Agriculture qui pourraient appuyer des producteurs locaux avec des formations et conseils adaptés et accessibles aux habitants.

Ce grand ensemble d'acteurs représente une richesse et une opportunité de mobilisation de ressources importantes, mais également des défis majeurs de coordination, d'alignement des actions et d'adaptation des dispositifs aux contextes locaux.

Organismes d'appui et de recherche : le CIRAD, Le CNRS et le MNHN mettent en œuvre des programmes de recherche en lien avec l'alimentation, les systèmes de production, les relations Hommes-milieus, et appuient le PAG à travers son conseil scientifique. Leur appui scientifique pour les interventions sur les systèmes alimentaires sera essentiel. Des travaux de recherche et d'animation pourraient également être effectués par des personnes en stage de fin d'études.

Entreprises et coopératives de transformation, de distribution et de commercialisation : le secteur formel du côté français est dominé par un petit nombre de commerçants avec plus ou moins de marge de manœuvre et de contrôle sur les chaînes d'approvisionnement en provenance du littoral guyanais. Il n'y a pas pour l'instant d'entreprise ou coopérative de transformation significative dans le sud de la Guyane, hormis un petit nombre de personnes fabricant du couac pour le marché local. Les activités considérables de transformation sont assurées par les ménages, principalement pour leur propre consommation. Le secteur commercial informel transfrontalier joue un rôle majeur dans les systèmes alimentaires locaux. Un défi majeur pour une stratégie d'intervention sera d'influencer les pratiques des épiciers de l'autre côté des fleuves.

Acteurs de l'économie sociale et solidaire : il existe peu ou pas d'acteurs dans cette catégorie dans les communes du sud de la Guyane où l'économie de la solidarité est fortement soutenue par les systèmes de parenté et non pas par des formes d'organisation intentionnelles telles que les coopératives et groupements de producteurs. Une exception notable est la CAE Sud Guyane Tumukumakop. L'ADIE²² est également présent à Maripa-Soula.

Société civile : le tissu associatif endogène est relativement peu développé dans les territoires du sud de la Guyane comparé à ce que l'on pourrait trouver dans d'autres régions françaises. Ceci malgré les efforts importants de certains habitants et des structures d'appui comme le PAG, l'ARS (via le programme BEPI²³) et la Fédération des Centres Sociaux Français. L'engagement des associations locales dans une stratégie alimentaire serait sans doute souhaitable, mais demanderait un accompagnement adapté. Des associations exogènes comme les MFR, Liane,

²² Association pour le droit à l'initiative économique <https://www.adie.org/>

²³ Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane.

SOS Jeunesse, ADER et DAAC pourraient jouer divers rôles dans une stratégie alimentaire (animation, communication, formation etc.). Les organes de représentation des habitants, notamment les chefs coutumiers, ont un intérêt pour la question alimentaire (sa dimension culturelle, économique, environnementale, sanitaire...) et sont des interlocuteurs incontournables.

5.11 Le portage d'une stratégie – différentes options avec avantages et inconvénients

Penser un territoire pour une stratégie alimentaire fait poser la question de la ou les institutions qui doivent porter l'animation de sa construction et de sa mise en œuvre. En même temps, le choix du portage détermine en grande partie l'échelle ou le territoire d'action.

Trois scénarios au moins pourraient être envisagés, chacun avec ses avantages et inconvénients, opportunités et risques, à la fois pour la réussite de l'action et pour le PAG.

1. Le PAG, avec collaboration avec les collectivités territoriales

Fonctionnement possible

Le PAG, à travers une ou plusieurs délégations territoriales, initie et mène le processus de construction et de mise en œuvre d'une stratégie alimentaire (ou de plusieurs stratégies) en développant et animant un réseau d'acteurs, avec la ou les communes concernées en co-animatrice. C'est-à-dire une ou des personnes à la mairie identifiée comme point focal et relais vers les autres techniciens et les élus. La stratégie alimentaire est inscrite dans les conventions d'application de la Charte du PAG, signées avec les communes. Le PAG est porteur des projets soumis aux financeurs et signataire des contrats de financement.

Justification, avantages et opportunités

Ce qui pourrait justifier cette option sera d'abord l'efficacité – le PAG peut mobiliser des moyens en ingénierie qui manquent aux communes pour passer à l'action sans un certain nombre d'entraves qui semblent rendre l'intervention de ces dernières lente et compliquée. Le PAG peut se permettre d'agir par territoire naturel et culturel qui ne correspond pas aux périmètres des communes, comme l'a fait le Parc National de la Réunion avec le PAT de Mafate à cheval sur deux communes. Cela le met en position de mutualiser des moyens et capitaliser les expériences sur plusieurs territoires du sud éventuellement.

Etant un acteur à la fois local et régional, le PAG est en mesure d'agir dans une certaine mesure sur le cadre qui conditionne l'action locale en mobilisant les acteurs du littoral, en même temps qu'animer un processus sur le terrain.

La mission du PAG en faveur de l'alimentation dans sa globalité est inscrite dans sa Charte, à travers un ensemble d'objectifs et de mesures prévus, dans les domaines de la santé, l'économie, l'aménagement du territoire, la préservation des ressources et des savoirs traditionnels etc. Parmi les orientations et sous-orientations concernées sont les suivantes (**Tableau 4** sur la page suivante) :

Tableau 4 Orientations et sous-orientations de la Charte du PAG en lien avec l'alimentation²⁴

Orientations	Sous-orientations
ORIENTATION I-1 : Favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles et pérenniser les pratiques humaines associées	Co-construire, avec les collectivités et communautés locales, des mesures de gestion des ressources naturelles et d'accès aux espaces Mettre en œuvre les mesures de gestion des ressources naturelles
ORIENTATION I-2 : Protéger les paysages et les habitats remarquables	Sensibiliser les populations et les usagers à la préservation de l'environnement
ORIENTATION II-1 : Préserver les patrimoines culturels matériels et immatériels	Protéger, de manière adéquate, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles
ORIENTATION II-2 : Favoriser les initiatives de sensibilisation et de transmission des valeurs, savoirs et savoir-faire locaux entre générations	Proposer des outils de médiation culturelle Renforcer la capacité des acteurs du développement culturel local Développer des liens avec l'école
ORIENTATION II-3 : Partager la richesse culturelle du territoire et promouvoir le dialogue interculturel	Œuvrer pour la reconnaissance publique de la diversité culturelle
ORIENTATION III-1 : Contribuer à la mise en place d'infrastructures et des services publics adaptés au contexte local	Associer les populations aux choix et à la mise en œuvre des équipements et services Promouvoir des équipements et services adaptés au contexte, respectueux de l'environnement et des Hommes Améliorer l'offre de santé sur les territoires concernés par le Parc national et mettre en place les outils permettant aux populations d'être actrices de leur santé Adapter l'école aux spécificités des territoires et des populations qui y vivent
ORIENTATION III-2 Accompagner le développement d'une économie locale adaptée et durable	Promouvoir un aménagement du territoire permettant un développement local adapté et durable Renforcer la capacité des acteurs du développement économique local Faciliter la structuration de filières locales de produits et services de qualité Promouvoir des activités économiques et des pratiques respectueuses de l'environnement et des hommes Accompagner les porteurs de projets économiques

²⁴ Parc amazonien de Guyane, 2012. NB ces orientations et mesures sont celles qui s'appliquent à la zone de libre adhésion du parc où les habitants sont principalement établis.

Porter une stratégie alimentaire systémique, et agir sur l'alimentation dans tous ses aspects, permettraient de donner vie aux engagements de la Charte à travers ces orientations et des mesures spécifiques qui ont du sens pour les habitants. En même temps, porter une action globale sur l'alimentation permettrait de mobiliser les différents départements du PAG sur un thème transversal et aiderait à renforcer les liens internes.

Inconvénients, risques et conditions de réussite

Le PAG, en se mettant en avant pour porter une stratégie, s'expose à la critique (pas forcément fondée) de dépasser sa mission, d'empiéter sur les compétences des collectivités territoriales ou de manquer des occasions de renforcer les capacités de celles-ci.

Si la stratégie n'aboutit pas à des changements tangibles et positifs, le PAG déçoit les habitants et les autres acteurs locaux, sa réputation est dégradée et ses agents perdent de la motivation.

Pour que cette option réussisse, le PAG doit travailler la confiance des habitants et assurer une animation rapprochée, à la fois sur le terrain et auprès des partenaires institutionnels et associatifs. Cela implique de créer un poste, probablement à temps plein (selon l'échelle géographique de la stratégie), pendant au moins 3 ans dans un premier temps pour la phase intensive de développement et mise en route de la stratégie. La suite demanderait une animation moins intense, mais sur une durée de 5 ans au moins.

2. Les communes, avec la collaboration du PAG

Fonctionnement possible

Le PAG encourage une ou plusieurs communes à prendre en charge le développement et la mise en œuvre d'une stratégie alimentaire, à définir les ambitions et contours et à chercher des financements. Pour cela, le PAG fournit les éléments de réflexion et planification stratégiques issues de la mission de 2022, accompagne les communes dans le montage des dossiers et fournit d'autres appuis en ingénierie, mais n'est pas en première ligne de l'animation. L'option PAT semble très adaptée au portage par les communes, avec son cadre adapté aux collectivités territoriales.

Justification, avantages et opportunités

Cette option protège le PAG des risques cités ci-dessus dans l'option 1, et donne aux communes une occasion de s'acquitter de leur responsabilité auprès des élus et de gagner en capacité. Elle est plus légère à gérer pour le PAG, nécessitant moins d'investissement humain.

Inconvénients, risques et conditions de réussite

Le gros risque de cette option est l'inaction de la part des communes par désintérêt, manque d'ambition, manque de moyens ou blocage administratif. Au-delà de l'absence d'amélioration des systèmes alimentaires, le PAG risque de se trouver critiqué par les habitants et les partenaires d'avoir fait encore une étude qui n'aboutit pas à des changements positifs.

Pour que cette option réussisse, le PAG doit investir quand-même de l'énergie et de l'expertise au niveau des délégations concernées pour un travail d'accompagnement et, selon la capacité et la volonté des communes à réagir, cet investissement pourra être considérable et, de surcroît, difficile à dimensionner au départ.

3. Les communautés de communes, avec la collaboration du PAG

Fonctionnement possible

La CCOG et la CCEG intègrent les communes du sud dans des stratégies alimentaires (la forme PAT est bien adaptée) pour l'ensemble de leurs territoires. Pour ce faire, ces structures se dotent d'une capacité d'animation et d'ingénierie pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie, et le PAG apporte son expertise pour son adaptation et son animation dans les territoires du sud, surtout à Camopi et dans les villages du Haut Maroni.

Justification, avantages et opportunités

Le CCOG, en particulier, a une expérience depuis plusieurs années dans la réflexion et la construction de politiques sur l'agriculture et l'alimentation et a élaboré un schéma directeur et des outils pour la restauration scolaire qui fournissent une partie significative déjà d'une stratégie alimentaire (le SDOAG rassemble les éléments d'un PAT agri-alimentaire classique). Cette expérience et ces ressources pourraient bénéficier à la CCEG qui a moins investi dans la question agricole et alimentaire que son homologue de l'ouest.

Inconvénients, risques et conditions de réussite

Les inconvénients notés ci-dessus dans la présentation de différentes options de territoire (**Section 5.10**) sont importants. L'écart géographique et de contexte entre St Georges et St Laurent d'un côté et les territoires du sud de l'autre pose un problème de prise en compte des spécificités des contextes locaux dans une stratégie pour l'ensemble d'une communauté de communes.

Le CCOG semble s'être retiré de la question agri-alimentaire suite à une période d'intense activité, et nombreux éléments de la SDOAG restent au stade de projet écrit. La question de l'engagement politique sur la question alimentaire et agricole se pose.

La capacité de la CCEG de mener une stratégie alimentaire semble très limitée à ce jour. En même temps, l'impact numérique de l'action de la CCEG sera relativement faible : la population de Camopi représente moins de 10% de l'ensemble des communes du sud de la Guyane.²⁵

Comme pour l'option 2, être en support des communautés de communes nécessite un investissement de moyens du par le PAG, difficile à prévoir avec certitude. Les liens de coopération formelle qui relie le PAG et les communes n'existent pas au niveau de la CCOG et la CCEG, et le PAG n'est pas présent à St Laurent et St Georges, ce qui rend la collaboration encore plus difficile.

Un mix des options 1 et 2 pourrait être intéressant à envisager, en suivant l'exemple du Parc National de la Réunion : le PAG pourrait prendre le lead de l'animation d'une stratégie sur le territoire amérindien du Haut Maroni, tout en impliquant la commune et, selon l'expérience et les leçons apprises, appuyer la mairie pour porter une stratégie au niveau de la commune qui engloberait celle du pays Wayana ou qui fonctionnerait en connexion de celle-ci.

²⁵ Selon les données de l'INSEE (2019), de la population totale de 19 445 habitants dans les communes du sud (à l'exception de Saül), 60,8 % habitent Maripa-Soula, 29,6 % habitent Papaïchton et 9,6 % habitent Camopi.
<https://www.insee.fr/fr/statistiques>

6. CONCLUSION

L'intervention d'appui à la diffusion de données et définition d'une stratégie d'intervention sur les enjeux alimentaires du territoire du Parc amazonien a permis de faire avancer la réflexion sur le sujet et de produire une esquisse de stratégie avec la participation d'un nombre important d'acteurs concernés.

Cependant, tous les objectifs fixés pour cette mission n'ont pas été atteints, notamment les deux derniers : « co-définir une stratégie d'intervention sur plusieurs années, détaillant les modalités et, le cas échéant, identifier des pistes de financements, pour toute ou partie de la stratégie ». Avec le recul de l'expérience, il n'aurait pas été possible ni souhaitable d'aller jusqu'à ce stade, ce qui était déjà prévisible au début du processus.²⁶

Ce qui a été produit, et les interactions qui ont permis cette production, peut fournir une base pour la suite. Maintenant la priorité doit être donnée non pas au contenu d'une stratégie mais à sa forme – sur quel(s) territoire(s), avec quel portage institutionnel, dans quelle forme (PAT ou pas) – pour passer d'une réflexion globale à une projection territorialisée appropriée par les acteurs locaux, dont les habitants. Ceci implique d'un côté de porter les productions des ateliers à l'attention des collectivités territoriales dans une forme accessible pour leur permettre de s'en saisir et de réfléchir avec le PAG sur ces questions de territoire et de portage.

En même temps, au PAG il faut clarifier son intention et sa capacité à porter une stratégie alimentaire, avec tout ce que cela implique comme avantages et risques.

Dans tous les cas, il ne faut pas trop attendre avant de passer à cette étape suivante. Par cette mission, le PAG a lancé une dynamique sur le littoral et dans les communes du sud, qu'il s'agit de maintenir pour mobiliser les énergies et passer à l'action.

²⁶ Un paragraphe dans ce sens a été inséré dans la note de cadrage méthodologique de la mission : *Il faut être réaliste sur les ambitions à ce stade et résister à la tentation de produire un document de stratégie top fini, trop cadrant, un portefeuille de projets. La mission vise à animer une concertation, amorcer une dynamique collective, donner une orientation, valoriser et articuler les efforts des différents acteurs, identifier des changements à produire dans la durée et dans la continuité de l'action.*

ANNEXES

Annexe 1. Acteurs rencontrés lors de la phase de consultation (Phase 2)

Sur le littoral

- l'ADEME : Nandi Canavi, Pôle économie circulaire et déchets / Plan de relance
- ARS : Marine Barizien, Chargée de projet Stratégie Métaux Lourds
- ARS : Dorothée Alexandre, Chargée de mission en santé publique, Direction de la santé publique
- ARS : Steven Kuzan, Pilote du Programme BEPI
- CCOG : Vincent Gallego, Directeur du Pôle Agro-alimentaire de l'Ouest Guyanais
- Chambre d'agriculture : Mathilde Ginestet-Giavelly, Conseillère filières, service Territoire et Développement
- CH-Cayenne : Célia Bazurko, Médecin Epidémiologiste
- CH-Cayenne : Charlène Cochet, Infirmière Coordination, EMSPEC
- CH-Cayenne : Bérengère Bonot, Infirmière Coordinatrice, EMSPEC
- CIRAD : Nathalie Cialdella, UMR Innovation, membre du CS du PAG
- CTG : Jérémy Lecaille, Responsable service agriculture
- CTG : Christiane Barbe, Conseillère Territoriale, Déléguée AGRO-ALIMENTAIRE
- CTG : Roger Aron, 7ème vice-président, Agriculture, pêche et souveraineté alimentaire
- DGTM-DAAF SALIM : Gwendoline Le Liard, Responsable du service Alimentation
- DGTM-DAAF SALIM : Antoine Roch, Chef du pôle Sécurité sanitaire des aliments
- DGTM-DAAF SALIM : Sébastien Lehmann, Chef du pôle Protection animale et production végétale
- DGTM-DAAF SALIM : Philippe Jacolot, service Alimentation de l'Ouest Guyanais
- Guyane Promo Santé : Jean-Luc Bauza, Chargé de projets
- MA.NI.OC / Fédération des Centres sociaux de France : Grégory Charlet, Chargé de mission à l'appui au développement d'espaces de vie sociale et de centres sociaux de Guyane
- MNHN : Marie Fleury, Ethnobotaniste, Directrice de l'antenne en Guyane, membre du CS du PAG
- Nexus Environnement : Yann Reinette, Dirigeant et Consultant
- OHM-CNRS : Damien Davy, Directeur de l'Observatoire Hommes/Milieus "Oyapock", Ingénieur de Recherche
- PAG : Fanny Rives, Cheffe de service adjointe Développement Durable
- Préfecture : Francis Happe, Chargé de mission lutte contre la pauvreté
- Préfecture : Jacqueline Mercury-Giorgetti, Sous-préfète à la cohésion sociale
- Préfecture : Camille Guédon, Responsable de la coordination interministérielle dans les communes de l'intérieur de la Guyane, Sous-préfet aux communes de l'Intérieur
- Réseau Savoirs de la Forêt : Chloé Moulard, Chargée Opérations
- SOS Jeunesse : Anaëlle Hoang, Cheffe de service du programme Bien-être des populations de l'intérieur de Guyane – BEPI Réseau Enfance

A Camopi

- L'équipe de la DTO du PAG – notamment Jammes Papanuy et Marion Jacquelin
- Appolinaire Awcé, Accompagnateur de projet, CAE Sud Guyane Tumukumakop
- Lucie Charlet, prof. petite section, école primaire
- Famille Koupi, un entretien à domicile sur l'alimentation
- Siméon Monerville, ex Point Jeunesse de la Mairie de Camopi, Coordonnateur Jeunesse à la COPAG
- Denis Laprière, chef coutumier Wayampi
- Patrice Louis, Directeur de l'école primaire
- Justin Tartar et Bram Vansynghel, Encadrants techniques, Chantier d'insertion Ka'Agriculture / Liane
- Natacha Korczec, Principale du collège
- Mathilde Tatou, Principale adjointe et Gestionnaire du collège
- Rémi Yakali, DAAC (et Jean-Pierre, le secrétaire de l'association DAAC à Cayenne, de passage dans le cadre d'une mission pro.)
- Mathye Chanel, ALM à l'école de Camopi, actif auprès des jeunes de la commune
- Sabrina Wacalou, Médiatrice Santé au dispensaire

A Marip-Soula bourg

- L'équipe de la DTM à Maripa-Soula, notamment Pauline Milliet-Treboux et Florian Molard
- Nathan Astar, Conseiller de proximité, Chambre d'agriculture
- Emmanuelle Desaintmartin, Agent local, DGTM
- Julie Despocq, Formatrice, Antenne de Matiti (CFPPA)
- Arnaud Doubrou-Bonbi, Technicien agricole, Pôle agricole
- Benoit Burel, Coordination Pôle Agricole
- Tonio l'épicier
- Rémy Pignoux, Médecin, PMI
- Martial Rozé, Infirmier EMSPEC / CH-Cayenne
- Yannick Hoarau, CPE du collège et responsable de l'internat
- Véronique Petricevic, Prof. de SVT au collège
- Simone Adam, Productrice et membre d'Oli Taanga
- Emile Sacapou, Producteur
- Laurent Gendraud, prof. SEGPA et responsable de la cantine au collège
- Valentin Apayaca, prof. Au collège et élu aux affaires scolaires

A Taluen

- Aurélia Stefani, prof. D'école à Antecume Pata
- Aïmawale Opoya, Chef coutumier Taluen-Touenke, Coordonnateur Culture à la COPAG
- Patrick Touenke, Gran Man en devenir, agent de santé, Coordonnateur Santé à la COPAG
- Gaëlle Cornaton, Institutrice CE2 CM1
- Jean-Maurice Madkaude, Directeur de l'école primaire
- Polea Taleu, Responsable de l'annexe de la mairie
- Tex Aliwaupoe Tex, Membre du bureau de l'association Molokot à Anapaïke
- Pauline Aloïke, Femme Relais, Réseau Périnat
- Tania Touenke, Agente locale, Programme BEPI

- Michel Aliman-He, Médiateur de santé
- Sébastien, résident avec un projet d'élevage porcin

A Papaïchton

- L'équipe de la DTM à Papaïchton, notamment Hervé Tolinga et Angel's Nangwa Kwetchou
- Dondaine Pinson, Adjoint aux affaires culturelles et scolaires
- Moomou Amission, Directeur de l'école primaire à Loca
- Charles Difou, Directeur intérim de l'école Tolinga à Papaïchton
- David Perez, CPE, collègue
- Dario Bagadi, Epicier
- Marie Louis, Présidente de la MFR et secrétaire du Groupement des Agriculteurs
- Félicien Amoutongue, Moniteur, MFR
- M. Atemi, Président Chefs coutumiers
- Théo Balla, Chef coutumier Loca
- Olga Sommier, Porteuse de projet agricole et alimentaire familiale

Annexe 2. Personnes ayant participé à la réunion / les ateliers en juillet 2022

Nom	Prénom	Poste et structure	Contact mail	Tél
1. Adams	John	En mission pour le PAG	adams-john@orange.fr	0601764565
2. Anselin	Arnaud	PAG - Directeur adjoint	en-aanselin@guyane-parcnational.fr	0694212740
3. Awcé	Apollinaire	CAE Sud Guyane Tumukumakop - Accompagnateur de projet		
4. Barizien	Marine	ARS StraMéLo - Coordinatrice	marine.barizien@ars.santé.fr	0594257284
5. Bauza	Jean-Luc	Guyane Promo Santé – Chargé de projet	jl.bauza@gps.gf	0594010051
6. Bernard	Stéphanie	Réseau Périnatal Guyane - Sage-femme Coordinatrice Régionale	reseaperinatguyane@gmail.com	0694122716
7. Bezombes	Hélène	Kabeco Conseil - en mission pour la mairie de Maripa-Soula	kabeco.conseil@gmail.com	0615162959
8. Bonot	Bérengère	EMSPEC CDPS CH de Cayenne	emspec-coordination@ch-cayenne	0694450780
9. Burel	Benoit	Mairie de Maripa-Soula – Coordination du Pôle agricole	mapa.service.agricole@gmail.com	
10. Castellani	Julien	Kabeco Conseil - en mission pour la mairie de Maripa-Soula	kabeco.conseil@gmail.com	0634525569
11. Chamarro- Calvache	Marcella	PAG - Chargée de mission Culture & Sciences humaines	en-mchamarro-calvache@guyane- parcnational.fr	
12. Davy	Damien	Directeur OHM Oyapock, anthropologue CNRS	damien.davy@cnsr.fr	0694946435
13. Desaintmartin	Emmanuelle	DGTM – Agente locale, Maripa-Soula	emmanuelle.desaintmartin@guyane.pref.gouv.fr	
14. Doubrou- Bonbi	Arnaud	Mairie de Maripa-Soula – Technicien agricole	mapa.service.agricole@gmail.com	
15. Guédon	Camille	Préfecture - SPCI	camille.guedon@guyane.pref.gouv.fr	0694389498
16. Hubert	Antonin	OFB - Chargé de Mission	antonin.hubert@ofb.gouv.fr	
17. Jacolot	Philippe	DGTM – Service Alimentation, Antenne ouest	philippe.jacolot@guyane.pref.gouv.fr	0594347406
18. Le Liard	Gwendoline	DEAAF Cayenne – Cheffe du Service de l'alimentation	gwendoline.le-liard@guyane.pref.gouv.fr	0594 29 63 71
19. Lecaille	Jérémy	CTG – Service agriculture	jeremy.lecaille@ctguyane.fr	0594300600

Nom	Prénom	Poste et structure	Contact mail	Tél
20. Lecurieux-Laferronnay	Louise	PAG - Chargée de mission animation, mise en œuvre de la Charte, développement territorial		
21. Lehman	Sebastien	DEAAF Cayenne - Chef du pôle SPAVE, Service de l'alimentation	sebastien.lehmann@guyane.pref.gouv.fr	
22. Milliet-Treboux	Pauline	PAG - Chargée de mission agriculture <i>intérim</i>	en-pmilliettreboux@guyane-parcnational.fr	0694285894
23. Moulard	Chloé	Réseau des Savoirs de la Forêt - Coordinatrice	chloe.moulard@hotmail.fr	0694310615
24. Mukherjee	Dipali	PAG - Cheffe du Service Développement Durable	en-dmukherjee@guyane-parcnational.fr	694268753
25. Panapuy	Jammes	PAG – Chef de la Délégation Territoriale de l'Oyapock	jammes.panapuy@guyane-parcnational.fr	
26. Periacarpin	Florian	CTG - Service agriculture	florian.periacarpin@ctguyane.fr	0594209123
27. Rives	Fanny	PAG - Cheffe de service adjointe Développement Durable	en-frives@guyane-parcnational.fr	0694283385
28. Sibi	Mina	Réseau des Savoirs de la Forêt	minasibi2000@gmail.com	
29. Vansynghel	Bram	Liane, chantier d'insertion Ka'Agriculture, Camopi	camopi-liane@groupe-aprosep.com	

Annexe 3. Bibliographie

Adams J, 2021, *Sécurité alimentaire des ménages du Haut Maroni en Guyane : étude d'un système alimentaire et d'un système d'activité en transition*. Mémoire de Master, Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement, L'institut Agro | Montpellier SupAgro

https://institut-agro.docressources.fr/doc_num.php?explnum_id=7103

GUYANE CONSULT, 2018, *Etude agro-économique des surcoûts liés à la production agricole dans les communes isolées*, Cayenne, Guyane Consult.

<https://daaf.guyane.agriculture.gouv.fr/etude-sur-les-surcoûts-agricoles-a135.html>

HLPE, 2017, *Nutrition et systèmes alimentaires*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 12, Rome, FAO.

<https://www.fao.org/3/i7846fr/i7846fr.pdf>

HLPE, 2020, *Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030*. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, 15, Rome, FAO.

www.fao.org/3/ca9731fr/ca9731fr.pdf

Maréchal G, Noel J, Frederic Wallet F, 2019, Les projets alimentaires territoriaux (PAT), entre rupture, transition et immobilisme ?. *Pour, revue du Groupe Ruralités, Éducation et Politiques*, GREP, 2019, Agriculture : des ruptures à la transition, 234-235, pp.261-270.

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02139732/document>

CNRS–OHM–ONF, 2014, *Atlas cartographique des Zones de droits d'usage collectifs en Guyane*, UMR 220 IRD - GRED, Atelier cartographique / ONF Guyane.

http://www1.onf.fr/guyane/++oid++4666/@@display_media.html

Parc amazonien de Guyane, 2012, *Charte du Parc Amazonien de Guyane le 20 juillet 2012*.

<https://www.parc-amazonien-guyane.fr/fr/le-parc-amazonien-de-guyane/la-charte-du-parc-amazonien>

RNPAT, 2018, *Construire une stratégie de financement d'un projet alimentaire territorial*.

<http://caprural.org/telechargements/download/1577-guide-construire-une-strategie-de-financement-d-un-projet-alimentaire-territorial>